

LE BULLETIN

DES AGRICULTEURS

MONTREAL, 15 MARS 1928

CINQ SOUS LE NUMERO

Rédaction et Administration:

3, RUE NOTRE-DAME EST,
Montréal.

Téléphone: Main 2651.

Abonnement: 1 an, \$1.00; 3 ans, \$2.50;
Montréal et pays étrangers, \$0.50 de plus
par année

Tirage Certifié par l'A. B. C.

VOLUME 13 — No 11

Considérations sur la tuberculose bovine

Est-on en train d'empoisonner le peuple?

Notre vaillant et dévoué correspondant, M. Laurent Barré, traitant de la très importante question du contrôle de la tuberculose chez les vaches laitières, étudiait dernièrement, à la lumière du bon sens et des effets pratiques résultant de leur application, les mesures curatives et préventives contre cette maladie adoptées par nos gouvernements. Il constatait l'étendue du fléau et s'apitoyait sur le sort prochain des agriculteurs très nombreux qui voient leurs troupeaux décimés par le procédé de l'épuration des zones dites "réservées", c'est-à-dire, des régions où l'on entreprend l'éradication complète de la tuberculose. Les cas ne manquent pas de cultivateurs qui seront forcés d'abandonner la partie parce que leurs vacheries auront été vidées par ce procédé.

Le fond de la thèse de M. Barré, c'était que l'extermination, sur une échelle aussi vaste, des troupeaux laitiers est extrêmement sérieuse et que l'on doit prendre toutes les mesures nécessaires pour en amoindrir autant que possible les effets, du point de vue national comme du point de vue agricole. D'autant plus, ajoutait-il, que la science n'est pas encore complètement positive sur l'infailibilité des résultats des épreuves à la tuberculine. Cela est concédé, au reste, par toutes les autorités avisées en la matière: "L'épreuve complète à la tuberculine", disent les hommes de science, "est le plus sûr moyen que nous possédions de découvrir la présence de la tuberculose, mais elle est encore sujette à caution."

Le *Soleil* de Québec et, après lui, le *Bulletin de la Ferme* ont pris ombre aux observations de M. Barré. Ils ont fait toutes sortes de remarques plus ou moins injurieuses et insolentes sur l'article de M. Barré. Ça s'explique: ils ont cru que notre correspondant, ce défenseur "accrédité" des intérêts agricoles, pourrait être cause que des cultivateurs qui votent pour le père nourricier, le protecteur et le gâter de ces deux journaux, se ressaisissent et se demandent, tranquillement, chez eux, le soir, si le gouvernement Taschereau les entoure de tous les petits soins dont il entoure les compagnies qui graduellement — précipitamment serait plus juste — s'emparent de nos ressources naturelles. Et, quel sort leur écherrait si, par malheur, le gouvernement actuel tombait?

Donc, le *Soleil* et le *Bulletin de la Ferme* ont entrepris, avec un texte identique, de démontrer l'absurdité des observations de M. Barré rapportées plus haut.

Or, pour permettre à ces deux "grands défenseurs de la cause agricole" (?) de prouver leur compétence en la matière et pour leur fournir l'occasion d'établir fermement leur autorité et de faire disparaître tout soupçon d'égoïsme et d'intérêt personnel, nous allons leur poser quelques questions auxquelles ils se feront un devoir de répondre. — A noter que cet article a été suscité par un cultivateur représentant la mentalité d'une paroisse de "zone réservée".

Voici nos questions:

10—Combien de vaches laitières ont été condamnées pour infection tuberculeuse, dans la province de Québec, disons, durant les trois dernières années?

20—Qu'a-t-on fait de ces animaux?

30—N'est-il pas vrai qu'ils ont été dirigés vers les abattoirs des villes, notamment ceux de Montréal, pour y être abattus?

40—Qu'a-t-on fait des carcasses?

50—N'est-il pas vrai qu'un certain pourcentage — veuillez nous faire connaître ce pourcentage exact — a été vendu pour la consommation?

60—Par quel moyen découvrez-vous la présence de la tuberculose dans ces carcasses?

70—N'est-il pas vrai que vous vous basez sur la présence des lésions que vous y découvrez, que vous découpez les parties ainsi marquées et que vous permettez de livrer les autres parties de la même carcasse aux consommateurs?

80—N'est-il pas vrai que vous avez affirmé que, du moment qu'un animal réagit à l'épreuve de la tuberculine, il est, sans discussion, atteint de tuberculose?

90—Alors pourquoi livrez-vous à la consommation publique les milliers de réacteurs que vous découvrez dans nos troupeaux? C'est admettre presque que vous êtes des empoisonneurs physiques, publics, car:

a) Tout le lait vendu à Montréal, par exemple, ville d'où est parti le mouvement actuel contre la tuberculose en notre province, doit être pasteurisé et la pasteurisation, d'après tous les savants, détruit indiscutablement tous les germes vivants, tels ceux qui propagent la tuberculose;

b) Vous permettez la vente, vous la sanctionnez, de viande portant exactement les mêmes bacilles qui se trouvent dans le lait des vaches tuberculeuses. La cuisson détruira ces bacilles, direz-vous. J'en suis. Mais alors, pourquoi taxer d'impôts ceux qui prétendent que la pasteurisation les détruira également dans le lait? C'est tout et uniquement une question de température.

Puisque vous considérez que la tuberculose existe, du moment qu'il y a réaction à l'épreuve, même s'il n'y a pas de lésions chez l'animal, puisque vous considérez que la carcasse des animaux condamnés peut être consommée sans danger, pourvu qu'il n'y ait pas de lésions, puisque l'on prétend que la pasteurisation détruit tout bacille vivant — c'est ainsi que Pasteur a prouvé la non-existence de la génération spontanée — il faut conclure que la présente loi d'éradication de la tuberculose bovine n'est pas encore au point. Il est donc infiniment injuste et antipatriotique de faire porter uniquement, pour bien dire, par les cultivateurs les conséquences de l'insuffisance de la science et les frais entiers de ses expérimentations.

Nous n'hésitons pas à dépenser des sommes considérables d'argent publics pour expérimenter sur les engrais chimiques, les variétés de céréales, l'alimentation des troupeaux, le contrôle des maladies fongueuses, des insectes, etc., etc. Très bien! Jamais, du point de vue national, le pays et les provinces ne feront de meilleur placement. Rappelons toutefois que, alors que nos gouvernements obligent la population entière à supporter les frais des expérimentations précitées — il ne s'agit pourtant que des intérêts directs du cultivateur et non de la santé publique — ils obligent le même cultivateur à supporter à lui seul la perte des animaux qu'ils lui font abattre dans l'intérêt de la santé publique, et cela sans être absolument certains que ces animaux sont contaminés. L'on peut affirmer ceci sans crainte car, s'il en était autrement, les gouvernements qui permettent la vente, pour la consommation humaine, de la viande de "réacteurs" pourraient être accusés d'être de connivence avec les empoisonneurs publics.

Pour conclure, disons que le *Soleil* et le *Bulletin de la Ferme* ont mauvaise grâce, qu'ils font preuve d'une grande ignorance ou de mauvaise foi quand ils attaquent de la manière qu'ils l'ont fait un honnête cultivateur qui fait de son mieux — ce n'est pas peu dire, en parlant de Barré — pour défendre les siens et le pays.

J.-N. PONTON

Le crédit agricole

La loi du crédit agricole est devant la Chambre. Elle se lit comme suit:

1. — La présente loi peut être citée sous le titre "Loi du prêt agricole de Québec".

Dans la présente loi:

1. Le mot "commission" signifie et désigne la Commission du prêt agricole canadien, instituée sous l'autorité de la Loi du prêt agricole canadien (Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 66);

2. Le mot "emprunteur" signifie et désigne un cultivateur de cette province qui a obtenu un ou des prêts sous le régime des dispositions de ladite loi du Canada;

3. Les mots obligation du prêt agricole" signifient et désignent une obligation émise sous l'autorité de ladite loi du Canada;

4. Le mot "prêt" signifie et désigne tout emprunt consenti sous l'autorité de ladite loi du Canada;

5. Les mots "conseil provincial" signifient et désignent le conseil institué en vertu de la présente loi;

6. Les mots "sociétés coopératives locales" désignent les sociétés constituées en vertu de la Loi des syndicats coopératifs de Québec (chap. 254);

7. — Il est créé en cette province un conseil provincial composé de quatre membres ayant son bureau principal au siège du gouvernement à Québec.

8. — Le lieutenant-gouverneur en conseil désigne trois personnes pour faire partie du conseil provincial.

9. — Le quatrième membre du conseil provincial est désigné par les emprunteurs qui résident dans la province de Québec.

10. — Les quatre personnes ainsi désignées pour former le conseil provincial doivent être acceptées par la commission et nommées par elle.

11. — Toutefois jusqu'à ce que cette désignation d'un membre du conseil provincial par les emprunteurs soit praticable, de l'avis de la commission, les membres du conseil provincial désignés par le lieutenant-gouverneur en conseil, peuvent exercer toutes les fonctions de ce conseil.

12. — Lorsqu'il se produit une vacance dans le conseil provincial, soit par démission ou destitution, les autres membres continuent à agir comme si semblable vacance ne s'était pas produite et ce, jusqu'à ce que la vacance ait été remplie de la même manière que celle prescrite pour la première nomination.

13. — Tout membre du conseil provincial, avant d'entrer en fonction, prête serment devant un juge de la Cour supérieure de bien et fidèlement remplir ses devoirs.

14. — Le coût de l'administration du conseil provincial relève de la disposition contenue au paragraphe E de l'article 7 de la loi du prêt agricole canadien (Canada). Les traitements versés à tout fonctionnaires et employés nommés par le conseil provincial sont fixés par la commission.

15. — Le lieutenant-gouverneur en conseil est autorisé à souscrire au capital-actions de la commission, jusqu'à concurrence de cinq pour cent de la totalité des prêts en circulation dans cette province à quelque époque que ce soit, effectués sous l'autorité de la loi du prêt agricole canadien.

16. — Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, sur demande de la commission ou du conseil provincial, accompagner d'un état des prêts consentis dans la province à effectuer cette souscription à même le fonds consolidé du revenu de la province.

17. — Sauf l'approbation de la commission, les prêts dans cette province sont consentis directement aux cultivateurs ou par l'entremise des sociétés coopératives locales, ou des sociétés de colonisation ou à la fois directement aux cultivateurs par l'entremise desdites sociétés.

18. — Toutefois seules les sociétés coopératives locales ou les sociétés de colonisation dont le lieutenant-gouverneur en conseil a fourni une liste au conseil provincial, peuvent bénéficier des dispositions de l'article précédent.

19. — L'hypothèque garantissant les prêts faits aux cultivateurs en vertu de la présente loi peut être consentie, au choix de l'emprunteur, ou par un acte de sous-vente en duplicata, en présence de deux témoins qui signent.

20. — La signature de l'emprunteur dans l'acte sous seing privé, doit être prouvée par le serment de l'un des témoins qui l'ont signé. Ce serment est reçu par le maire, un juge de paix ou toute autre personne autorisée à recevoir le serment.

21. — L'hypothèque ainsi consentie sous seing privé est valide dans ce cas, nonobstant l'article 2040 du code civil.

22. — Le lieutenant-gouverneur en conseil, parmi les trois personnes désignées par lui pour faire partie du conseil provincial, doit indiquer celle que la commission devra considérer comme principal fonctionnaire exécutif du conseil provincial.

23. — Le trésorier de la province et la personne indiquée comme devant être le principal fonctionnaire exécutif du conseil provincial, sont autorisés à faire partie du conseil consultatif institué sous l'autorité de la loi du prêt agricole canadien.

24. — Les obligations du prêt agricole constituent un placement légal pour les caisses fiduciaires situées dans la province.

"19. — Lorsqu'un rapport défavorable des opérations du conseil provincial par les vérificateurs de la commission est fait, ou lorsque le conseil provincial refuse d'appliquer, d'une manière satisfaisante, les règlements et les ordres de la commission, cette dernière peut, après avoir entendu ledit conseil provincial, le relever de ses fonctions, et assurer directement, ou par l'entremise de fonctionnaires qu'elle nomme à cette fin, la gestion des affaires de ce conseil provincial jusqu'à ce qu'un nouveau conseil provincial agréé par la commission ait été désigné et nommé conformément aux dispositions qui précèdent."

2. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction."

Nous aurons donc un crédit agricole et ce crédit agricole sera le crédit agricole fédéral dont nous avons déjà parlé dans le *Bulletin*.

On aurait pu nous en donner un plus mauvais.

On aurait pu dire, par exemple aux cultivateurs: Vous voulez un crédit agricole, eh bien, organisez-vous en un d'après le système coopératif, comme à Saint-Césaire, c'est le meilleur!

Le principe de certains experts: "gardiens à la campagne, au profit des campagnards, l'argent des campagnards", est ébranlé.

Si les campagnards avaient eu de l'argent, ils n'auraient pas demandé un crédit agricole.

Une cause populaire, ça se fonde, ça se développe et ça rend service en autant que ça trouve des sociétés et des déposants.

On admettra que ce sont là des gibiers rares. Si l'on avait, il y a quinze ans, lors de l'avènement, par exemple, de l'hon. M. Caron au ministère de l'Agriculture, organisé le crédit agricole, l'agriculture, aujourd'hui, serait, pour employer un terme d'expert, *systématisée* et les sociétés et les déposants seraient plus nombreux. Il y aurait peut-être des caisses populaires dans toutes les paroisses.

M. l'abbé Trudel n'aurait pas fourni à son fondeur.

Ce que l'on n'a pas fait, il y a quinze ans: procurer à l'agriculture les capitaux dont elle a besoin pour se développer, faisons-le aujourd'hui et les sociétés et les déposants surgiront du sol.

Reculons quinze, vingt ans en arrière et recommandons au commencement en s'appuyant sur le principe de la production agricole, la systématisation de la production agricole surtout, repose sur quatre facteurs: la terre, le travail, la science et le capital. On ne peut pas plus se passer de ce dernier que des autres.

Retournons à l'école et parlons de notre nouveau *straight ahead* avec les outils qu'il faut. Dépêchons-nous, car l'eau monte dans les lacs et la tuberculine vide les étables!

Revenons à nos moutons, c'est-à-dire à la loi du prêt agricole de Québec.

Cette loi a pour but de mettre en opération, dans la province, le mode fédéral de crédit agricole.

Le conseil provincial chargé d'administrer ce crédit agricole sera composé de quatre membres, dont trois désignés par le gouvernement et un désigné par les emprunteurs, c'est-à-dire, les cultivateurs.

Le gouvernement se fera sans doute un devoir de désigner trois bons hommes, parfaitement au courant des besoins de l'agriculture. Quant aux cultivateurs, nous savons d'avance qu'ils sauront désigner une compétence.

Nous n'en dirons pas plus long aujourd'hui, excepté de faire le vœu que la loi du prêt agricole de Québec entre vraiment en vigueur le jour de sa sanction!

F. L.

L'avenir de la Gaspésie.

Un correspondant de Gaspésie, après avoir publié, dans le *Devoir*, une série d'articles fort au point sur les richesses naturelles de la Gaspésie, s'exprime ainsi:

Et maintenant, nous voulons énoncer les conclusions qui découlent de tout ce que nous avons dit et qui s'imposent à tout homme sérieux.

1) La première, c'est que la Gaspésie est riche, riche en mines surtout, riche en terre cultivable, riche en forêts. Ses mines éveillent l'attention de tous les hommes d'affaires en quête de nouveaux millions.

2) La deuxième, c'est la nécessité de construire une voie ferrée à l'intérieur. En même temps que cette voie ferrée permettra l'exploitation des mines, elle ouvrira une région d'environ 1,500 milles carrés à la colonisation. On a répété souvent que la Gaspésie est à elle seule une grande province qui peut contenir et faire subsister plus d'un million d'habitants. "Plus de cent cinquante paroisses agricoles peuvent y trouver place", sans compter les villes que l'on verrait surgir des centres miniers.

3) La troisième conclusion, c'est que ce chemin de fer devra traverser tout l'intérieur de Gaspésie, de l'ouest à l'est. Relier simplement les mines déjà exploitées au Canadien National, serait, qu'on nous permette de le dire, une anomalie ridicule doublée d'une injustice flagrante. Voici des mines qui appartiennent à Gaspésie, dont l'exploitation par conséquent doit tourner à l'avantage et servir au développement de la région, et elles ne seraient utilisées qu'à enrichir des voisins mieux partagés!... Bien plus, pour avoir accès à ces mines, en retirant quelque bénéfice, les gens devraient faire un long détour chez ces mêmes voisins!... Décidément, ce serait une fois de plus le repas du lion, les petits mangés par les gros!...

Et puis, comme ce chemin de fer est appelé à passer précisément à travers le plateau de terre arable qui s'étend en pentes douces jusqu'au littoral de la baie des Chaleurs, nous aurons là un moyen unique de le coloniser entièrement et de lui faire acquiescer sa pleine valeur.

4) La quatrième conclusion, enfin, c'est l'avenir des plus brillants réservé à la Gaspésie, pourvu que tous y mettent la main.

Comme on le voit, la nécessité d'un chemin de fer intérieur est sur le point de s'imposer à l'attention de tous par la force même des choses; le développement agricole qu'il provoquera en démontrant l'opportunité.

Ces espérances, brillantes dont nous avons parlé se réaliseront le jour où nous aurons ce chemin de fer. Nous pourrions alors assister à la création et au développement d'un grand nombre de nouvelles paroisses agricoles, dont la prospérité et la richesse feront l'orgueil de la province entière. Ce ne sont pas là de vaines prétentions, des illusions d'optimisme, ce sont des espérances légitimes par les considérations soumises dans cette étude. L'histoire de la colonisation contient maints exemples de ce genre. Nous avons foi en l'avenir de la Gaspésie parce que nous avons conscience des réalités qui le constituent.

Construisons donc ce chemin de fer intérieur afin de permettre à cette vaste région de s'ouvrir pour donner accueil à tous les vaillants fils de cultivateurs des vieilles paroisses, qui cherchent où diriger leurs pas, où employer leur main, où trouver pour leur amour de la terre un champ d'action fécond et lucratif. Donnons-lui l'assurance d'habiter, de maintenir et de nourrir, dans un avenir pas trop éloigné, le million d'habitants qu'on la croit capable de recevoir.

Répondons-le en terminant: Ce chemin de fer est devenu nécessaire; nécessaire pour l'exploitation des mines, nécessaires pour le développement agricole, nécessaire pour la création de nouveaux centres plus rapprochés que permettent la Gaspésie d'écouler ses produits avec avantage; nécessaire enfin à travers toute la péninsule.

"Notre avenir tout est là!" Que tous les Gaspésiens adoptent ce mot d'ordre et fassent tout en leur pouvoir pour en assurer le triomphe! Ce mot d'ordre, nous l'adoptons et nous ferons, Gaspésiens, tout en notre pouvoir pour en assurer le triomphe.

TRIBUNE LIBRE

Nos problèmes agricoles — Quelques réflexions sur un passage d'un discours de l'hon. Francoeur

Sainte-Émilie, 7 mars 1928

M. J.-N. Ponton, directeur, le *Bulletin des agriculteurs*, M. le directeur,

La question des problèmes agricoles est toujours d'actualité; elle est plus en vogue aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années. C'est dire que ceux qui travaillent au relèvement économique de l'agriculture et au relèvement du cultivateur dans l'estime du public gagnent du terrain puisqu'on en parle dans les parlements et ailleurs beaucoup plus qu'autrefois.

J'avais promis à quelques amis, au sortir du dernier congrès annuel de l'U. C. C., de paraître en Tribune Libre; mais la complexité de mes problèmes personnels (c'est un peu la cause de notre individualisme chez les cultivateurs), a retenu, depuis, toute mon attention et m'a retardé à accomplir ma promesse.

Pour aujourd'hui, je vais arrêter mes réflexions sur un passage du discours du représentant de mon comté devant la Législature. M. Francoeur parlait de l'exode des cultivateurs et il disait: "Quelle législation le gouvernement peut-il adopter pour arrêter l'émigration?"

Avant de faire des suggestions, je me permettrai de poser quelques questions à l'hon. Francoeur. Vous dites que la raison de ceux qui partent par nécessité est le luxe et l'imprévoyance. Voulez-vous dire par là que ceux qui sont partis par nécessité auraient dû prévoir qu'ils ne pouvaient pas réussir en agriculture parce qu'elle n'était pas assez payante et partant avait dû être obligés? Ou bien voulez-vous dire que l'agriculture est payante et ceux qui n'y réussissent pas ne savent pas s'y prendre et font un train de vie exagéré?

Si c'est cette dernière raison que vous donnez au départ de ceux qui partent par nécessité, sur quoi vous basez-vous pour relater ces faits? Qu'il y ait quelqu'un qui soit passé par votre bureau et ait fait confession de ses extravagances, c'est un peu singulier; mais c'est toujours possible; il y a des exceptions.

Vous êtes propriétaire d'une ferme à Sainte-Émilie. Faites-vous de la comptabilité agricole? Pouvez-vous nous dire le montant de profits nets que vous faites sur votre exploitation et quelles sont les branches qui vous paient le mieux? Montrez-nous des chiffres et nous vous croirons en connaissance de cause.

Quant aux moyens à prendre pour arrêter ou du moins diminuer l'émigration, il y en a mille et encore. La première chose à faire: qu'on cesse d'insulter les cultivateurs. Quand un homme travaille de quinze à dix-huit heures par jour, souvent au mauvais temps, et que sa femme, avec de nombreux enfants, est obligée d'aider aux travaux des champs et à l'étable, il est obligé de négliger l'entretien de la maison au point que les règles de l'hygiène en souffrent très involontairement; quand on se prive du confort qu'on pourrait appeler indispensable, par exemple de chambre de toilette et de finissage à la peinture et que malgré tant de travail et de privations, il faut suser les ongles à gratter pour pouvoir attacher les deux bouts, à la fin de l'année, et que l'on s'entend dire: "vous n'arrivez pas, c'est parce que vous faites trop de luxe, pour moi, c'est une insulte et je ne crois pas qu'on fasse aimer la terre en insultant ainsi les cultivateurs."

Quelle législation devrait-on adopter pour empêcher l'émigration? M. Francoeur répond un peu à sa propre question; il dit que nous n'avons pas assez d'agronomes. Nous avons besoin de plus d'enseignement agricole; nous avons aussi besoin d'un crédit agricole; nous avons besoin de marchés pour écouler nos produits; nous avons besoin de plus de protection sur nos produits contre la concurrence étrangère; nous avons besoin de petites industries dans les campagnes pour favoriser l'écoulement des produits agricoles pour éviter les frais de transport en rapprochant le consommateur du producteur.

Quelle législation le gouvernement pourrait-il adopter pour empêcher les cultivateurs d'émigrer en rendant l'agriculture plus payante et en rendra l'agriculture plus haut mentionnée et une foule d'autres qui sont bien simples et bien connus.

Mais le gouvernement ne les adoptera ces moyens que quand l'opinion publique sera préparée. Il nous appartient donc à nous, cultivateurs, de préparer l'opinion publique et nous pouvons le faire au moyen de notre Union. Le salut de l'agriculture doit venir des cultivateurs. En attendant mieux, qu'on nous laisse la liberté de nous unir et d'étudier ensemble nos problèmes.

Merci.

Léonard LEMAY

Le témoignage du Soleil

M. le Directeur,

Ste-Hélène, 9 mars 1928

Le *Soleil* de Québec cite certaines paroles qu'aurait prononcées à l'assemblée annuelle de la Coopérative Fédérée, le secrétaire de l'U.C.C. Le *Bulletin de la Ferme* emprunte au *Soleil* ces paroles pour les reproduire le 23 février. M. Octave Delisle les y prend à son tour pour les rapporter dans une récente tribune libre au *Bulletin des Agriculteurs* et y manifeste quelques alarmes de ce que M. Oscar Gatineau ait pu tenir des propos aussi aventureux.

Cela me surprend moins; je connais bien M. Gatineau et je ne l'ai pas reconnu dans les paroles qu'on lui prête; je sais de plus que le témoignage du *Soleil* ne vaut pas cher; dix fois déjà on l'a pris en flagrant délit de défigurer les paroles de M. L. Barré, d'essayer de le compromettre avec lui attribuant des propos aventureux. Devant tant de mauvais foi, on avait conseillé à M. Barré d'ignorer les discours du *Soleil*, dit M. Octave Delisle. Je ne sais ce que fera M. Oscar Gatineau; je ne lui verrais pas raison de faire une grosse colère!

Je dois me tromper, mais il me semble, à lire M. Delisle, qu'il existe quelque part un certain malaise; il ne faut pas être surpris. Depuis sa fondation, les dirigeants de l'U.C.C. ont toujours travaillé à faire connaître les besoins des cultivateurs, à leur obtenir des faveurs sans tenir compte du contrecoût de cette propagande sur les affaires de tel ou tel parti.

Il s'est présenté, il se présente des occasions où il faut à nos chefs une bonne dose de courage pour prendre certaines attitudes que réclame l'intérêt de certaines associations professionnelles. Malgré le soin qu'ils ont toujours apporté à se tenir en dehors de la politique, à ne pas donner à une juste réclamation l'allure d'une dénonciation partisane, ils ont donné occasion à ce qu'on appelle le scandale des faibles. Ils n'ont pu empêcher, malgré leur sincérité, qu'on donne la raison politique comme explication à leur activité sociale.

Je me rappelle sur le sujet un fait dont j'ai eu connaissance. A l'assemblée annuelle d'une organisation agricole, Edouard avait fait choisir X... sujet très méritant, pour un poste de confiance et de responsabilité. A la sortie, Louis, tout bouleversé, l'accosait. Comment, Edouard, vous, un bon libéral, vous venez de travailler pour ce bleu de X...? Vraiment, dit Edouard, je suis bien content de ne pas avoir pensé à ce détail, ma vertu de bon rouge eût pu en être troublée; d'ailleurs dans les questions agricoles ou professionnelles j'ai décidé d'avoir toujours de ces distractions.

Si nous arrivions à imiter Edouard, ce ne serait pas un mince profit que nous devrions à l'Union catholique.

Alexis BEAUREGARD

Faisons suivre les paroles par des actes

Saint-Honoré, 5 mars 1928.

Depuis quelque temps nous voyons dans presque tous les journaux agricoles de cette province une agitation favorable à la coopération. De toute part on en parle, on la conseille comme un des grands remèdes pour améliorer les conditions économiques de l'agriculture, certains optimistes vont même jusqu'à croire, ou semblent croire qu'elle peut jusqu'à permettre à elle seule de concurrencer avec des pays beaucoup plus favorisés que nous sous le rapport du sol et de la température et qui viennent envahir nos marchés sans avoir à payer à peu près aucun droit d'entrée.

Loins de moi l'idée que la coopération à elle seule est le remède à tous les maux, mais je crois que c'est un facteur important dans l'amélioration de la vie du cultivateur. Elle lui permettra d'obtenir plus pour le même argent, d'obtenir plus aussi pour les mêmes produits en éliminant les intermédiaires inutiles entre le producteur et le consommateur. Mais le plus important et ce qui donnera les meilleurs résultats, ce n'est pas tant d'en parler que d'en faire.

Pour nous de la région Beauce-Frontenac, nous voulons dès ce printemps commencer à en faire pour nos achats de grains et graines de semence, de même que pour les engrais chimiques.

Voici le mode de coopération adopté par l'exécutif de notre Union régionale. Il est regrettable que la saison actuelle avec ses difficultés de transport, nous force à remettre à plus tard la réunion du comité régional, qui nous aurait permis d'étudier et de discuter ce mode de coopération et de l'améliorer, s'il y avait eu lieu afin de le mettre au point, tant que possible, au goût de tous. Nous n'adoptons pas ce projet comme permanent, mais seulement à titre d'essai, et quoi que nous reconnaissions d'avance qu'il n'est pas parfait, je crois qu'il est préférable.

(suite de la 1ère page)

(Suite à la page six)

Nos spécialités

Crème!

Oeufs.

Volailles!

Confiez-nous vos produits et vous serez entièrement satisfaits. Nous payons de hauts prix. Demandez nos "Cours des marchés". Ils sont envoyés gratuitement.

Crémeries Mont-Royal
LIMITÉE
590 Marie-Anne est
MONTREAL

Nous payons comptant tous les jours de l'année, pour les
Oeufs Frais, Volailles Vivantes et Volailles
Abattues, Porcs et Veaux Abattus,
Beurre de Crémérie et de Ferme,
Fromage, etc.

Satisfaction Garantie.

Ecrivez pour les prix.

GUNN, LANGLOIS
& COMPAGNIE LIMITEE
Main 8600 Montréal, Qué.

Si vous avez besoin d'un Pasteurisateur
voici ce que vous dicte votre
intérêt

Premièrement:— Étudier les diverses marques de machines.
Deuxièmement:— Considérer la construction et les améliorations de chacune.
Troisièmement:— Considérer son coût d'achat.
Quatrièmement:— Faire votre choix.

Nos Pasteurisateurs "LACOURSIERE" et "GOSSELIN" avec leurs nouvelles améliorations et aux nouveaux prix méritent certainement d'être considérés.

Faites-en l'étude, demandez nos experts, nos catalogues.
Venez les voir et vous jugerez par vous-mêmes de leur valeur supérieure.

Faits de matériaux de première qualité, par une main-d'œuvre experte, ils jouissent d'une solidité à toute épreuve et d'une très grande résistance.
Faciles à nettoyer, peu coûteux d'entretien, ils réaliseront pour vous des économies de toutes sortes car ils sont très efficaces.
Pour résumer, ce sont des machines "Standard" qui ont fait leurs preuves et qui sont améliorées.

En vous en procurant un, vous ne mettez pas une machine à l'essai, mais vous vous procurez une machine dont la renommée est établie. Il est donc de votre intérêt de l'étudier avant de prendre une décision.

B. TRUDEL & Cie
36-38 PLACE D'YOUVILLE,
MONTREAL.
Casier Postal 484 Tél. MAin 0118

La finance des exploitations agricoles

DANS tout le pays la Banque de Montréal fait quotidiennement des prêts aux agriculteurs responsables qui ont besoin de son concours pour leurs entreprises.

Notre banque est toujours disposée à faire les avances pourvu qu'elles n'aillent pas à l'encontre des principes reconnus de la pratique bancaire.

Banque de Montréal
Fondée en 1817
L'actif dépasse \$830,000,000

LES PRIX DE LA DERNIERE HEURE

Ce que vous vendez

Prix du gros, net, livrés à Montréal

Dernière correction, Mardi, à 1 heure p.m.

BEURRE DE BEURRIERIE		PIGEONS VIVANTS		VEAUX DE CHAMPS ABATTUS	
Pasteurisé No 1.....	la livre	Jeune.....	le couple	No 1.....	la livre
No 1.....	\$0.41 1/2	Vieux.....	0.25	No 2.....	\$.15
No 2.....	0.40 1/2				.14
No 3.....	0.39 1/2				
BEURRE DE FERME		LAPINS		MOUTONS VIVANTS	
No 1.....	la livre	No 1 (4 lbs et plus).....	la livre	Choix.....	les 100 livres
No 2.....	0.35		\$0.12	No 1.....	8.50
No 3.....	0.34			No 2.....	8.00
No 4.....	0.33				
FROMAGE COLORÉ		LIEVRES		MOUTONS ABATTUS	
No 1.....	la livre	No 1 couple.....	le couple	Choix.....	la livre
No 2.....	0.20		0.00	No 1.....	0.11
No 3.....	0.19			No 2.....	0.10
				No 3.....	0.09
FROMAGE BLANC		MIEL BLANC		No 2.....	0.08
No 1.....	la livre	Réceptifs (30 lbs).....	la livre	No 3.....	0.07
No 2.....	0.10 1/2	de (5 lbs).....	0.09		
No 3.....	0.18 1/2	de (2 1/2 lbs).....	0.11		
OEUFs		MIEL AMBRE		AGNEAUX VIVANTS	
Frais Spéciaux.....	la douz.	Réceptifs (30 lbs).....	la livre	No 1.....	les 100 livres
Frais Extras.....	0.42	de (5 lbs).....	0.09	No 2.....	à 12.00
Frais Premiers.....	0.39	de (2 1/2 lbs).....	0.10 1/2	No 3.....	à 11.00
Frais Seconds.....	0.31				
POULES VIVANTES		MIEL BRUN		AGNEAUX ABATTUS	
Choix, 5 lbs et plus.....	la livre	Réceptifs (30 lbs).....	la livre	Choix.....	la livre
Bonne, 4 1/2 lbs et plus.....	\$0.26	de (5 lbs).....	0.06	No 1.....	\$.18
Moyenne, 4 lbs et plus.....	0.24	de (2 1/2 lbs).....	0.07	No 2.....	0.16
Passable, 3 lbs et plus.....	0.20		0.08	No 3.....	0.00
POULES ABATTUES		SIROP D'ÉRABLE		PORCS VIVANTS	
Choix, 5 lbs et plus.....	la livre	No 1.....	le gallon	Sélects.....	les 100 livres
Bonne, 4 1/2 lbs et plus.....	0.27	No 2.....	\$1.20	Légères (à bacon).....	\$9.75 + \$1.00 par tête
Moyenne, 4 lbs et plus.....	0.24	No 3.....	1.00	Autres.....	9.75 à \$10.00
Passable, 3 lbs et plus.....	0.20			Truies.....	8.00 à 8.25
POULETS VIVANTS		SUCRE D'ÉRABLE		PORCS ABATTUS	
Choix, 4 1/2 lbs et plus.....	la livre	No 1.....	la livre	No 1 (120 à 160 lbs).....	les 100 livres
Bon, 3 1/2 lbs et plus.....	0.26	No 2.....	0.13	No 2 (150 à 200 lbs).....	10.00 à 10.50
Moyen, 3 lbs et plus.....	0.24	No 3.....	0.12	No 3 (250 et plus).....	00.00 à 10.00
Passable, 2 1/2 lbs et plus.....	0.22		0.10		
POULETS ABATTUS		BOUVILLONS VIVANTS		PEAUX VERTES	
au lait.....	la livre	Choix.....	les 100 livres	Peaux de bœufs (moins de 48 lbs).....	la livre
Choix, 5 lbs et plus.....	0.28	No 1.....	à 11.00	Peaux de bœuf (plus de 48 lbs).....	\$0.18
Bon, 4 1/2 lbs et plus.....	0.25	No 2.....	9.50 à 10.25	Peaux de taureaux.....	0.16
Moyen, 4 lbs et plus.....	0.23	No 3.....	7.75 à 9.50	Peaux de veaux de lait.....	0.12
Passable, 3 lbs et plus.....	0.21			Peaux de veaux (chacune).....	0.21
DINDES VIVANTES		TAURES VIVANTES		Peaux de veaux (chacune).....	0.00 à 1.25
Choix, 12 lbs et plus.....	la livre	Choix.....	les 100 livres	Peaux d'agneaux (la peau).....	à 1.50
Bonne, 10 lbs et plus.....	0.31	No 1.....	9.50 à 10.00	Peaux de chevreaux (la peau).....	à 5.60
Moyenne, 9 lbs et plus.....	0.29	No 2.....	8.00 à 9.00		
Passable, 8 lbs et plus.....	0.26	No 3.....	5.50 à 7.50		
DINDES ABATTUES		VACHES VIVANTES		LAINE	
Choix, 11 lbs et plus.....	la livre	Choix.....	les 100 lbs	Lavée No 1.....	la livre
Bonne, 8 lbs et plus.....	0.35	No 1.....	7.50 à 8.50	Lavée No 2.....	à 0.35
Passable, 7 lbs et plus.....	0.30	No 2.....	5.50 à 7.25	Non lavée No 1.....	à 0.25
OIES VIVANTES		No 3.....	3.50 à 4.75	Non lavée No 2.....	à 0.25
Bonne, 9 lbs et plus.....	la livre	TAUREAUX VIVANTS		Non lavée No 3.....	à 0.25
Passable.....	0.00	Choix.....	les 100 lbs		
OIES ABATTUES		No 1.....	0.00 à 0.00		
Bonne, 10 lbs et plus.....	la livre	No 2.....	7.50 à 8.50		
Moyenne, 8 lbs et plus.....	0.00	No 3.....	0.00 à 0.00		
CANARDS ABATTUS		No 4.....	5.50 à 7.00		
Choix, 5 lbs et plus (jeunes).....	la livre	VEAUX DE LAIT VIVANTS			
Bon, 4 lbs et plus.....	0.00	Choix.....	les 100 livres		
CANARDS VIVANTS		No 1.....	10.00 à 10.50		
Bon, 5 lbs et plus (jeunes).....	la livre	No 2.....	9.00 à 10.00		
Moyen, 4 lbs et plus.....	0.00	No 3.....	8.50 à 9.50		
CE QUE VOUS ACHETEZ		VEAUX DE LAIT ABATTUS			
PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL		Choix.....	la livre		
FARINE A PAIN		No 1.....	\$0.17		
le char, le baril, en sacs		No 2.....	0.15		
Première patente	\$7.80	No 3.....	0.14		
Deuxième patente	7.20	VEAUX DE CHAMPS VIVANTS			
Forêt à boulanger	7.00	No 1.....	les 100 livres		
FARINE A ENGRAIS		No 2.....	à 5.00		
le char, le baril, en sacs		No 3.....	à 4.20		
1ère	\$5.20	ORGE			
2ème	5.00	le char, le minot			
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		No 3 C. W.	0.00		
le char, la tonne		No 4 C. W.	0.00		
Son	\$38.25	SUCRE			
Gru rouge	40.25	les 100 livres			
Gru blanc (Laurentia)	43.25	Granulé (sac de jute)	\$6.30		
Criblures de blé moulu	60.00	Granulé (sac de coton)	6.40		
Middlings	46.25	Cassonade No 1	5.95		
MOULÉES		Cassonade No 2	5.85		
la tonne au char		MELASSE			
"Success"	\$48.25	le gallon			
"Union"	48.25	No 1 (Baril de 25 gallons)	\$0.63		
GRAIN MOULU		No 1 (Tonneau de 90 gallons)	0.58		
le sac de 55 lbs		No 2	0.58		
Blé d'Inde moulu	\$2.35	SEL			
Blé d'Inde cassé	2.35	le sac			
TOURTEAUX DE LIN		Sel fin (sacs de 200 lbs)	\$1.95		
la tonne au char		Gros sel (sacs de 140 lbs)	1.25		
Première qualité	\$54.25	Sel en pierre (sacs de 100 lbs)	1.45		
DRECHE DE BRASSERIE		LARD SALE			
la tonne		le baril de 260 lbs			
Sèche	\$37.00	Gras de dos	\$39.40 à \$45.50		
BLÉ D'INDE		Gras d'épaule	30.50		
le char, le minot		SAINDOUX			
Argentine	\$0.00	la livre			
No 2 jaune	0.00	Tinette de 60 lbs	\$0.15 1/2		
No 3 jaune	0.00	Sceaux de 20 lbs	0.15		
AVOINE		POISSONS FRAIS			
le char, le minot		la livre			
No 2 C. W.	\$0.00 à 0.00	Haddock	\$0.07		
No 3 C. W.	0.00 à 0.00	Morue en tranches	0.20		
No 1 d'alimentation	0.00 à 0.00	Brochet	0.13		
No 2	2.00 à 0.00	Fistat, moyen	0.00		
CE QUE VOUS ACHETEZ		Maquereau	0.00		
PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL		Harengs	0.00		
FARINE A PAIN		Truite des Lacs	0.20		
le char, le baril, en sacs		Poisson Blanc	0.20		
Première patente	\$7.80	Saumon de Gaspé	0.20		
Deuxième patente	7.20	POISSONS FUMÉS			
Forêt à boulanger	7.00	la livre			
FARINE A ENGRAIS		Haddock fumé frais, boîtes 15 lbs	0.11		
le char, le baril, en sacs		Haddock fumé, petit	0.10		
1ère	\$5.20	ORGE			
2ème	5.00	le char, le minot			
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		No 3 C. W.	0.00		
le char, la tonne		No 4 C. W.	0.00		
Son	\$38.25	SUCRE			
Gru rouge	40.25	les 100 livres			
Gru blanc (Laurentia)	43.25	Granulé (sac de jute)	\$6.30		
Criblures de blé moulu	60.00	Granulé (sac de coton)	6.40		
Middlings	46.25	Cassonade No 1	5.95		
MOULÉES		Cassonade No 2	5.85		
la tonne au char		MELASSE			
"Success"	\$48.25	le gallon			
"Union"	48.25	No 1 (Baril de 25 gallons)	\$0.63		
GRAIN MOULU		No 1 (Tonneau de 90 gallons)	0.58		
le sac de 55 lbs		No 2	0.58		
Blé d'Inde moulu	\$2.35	SEL			
Blé d'Inde cassé	2.35	le sac			
TOURTEAUX DE LIN		Sel fin (sacs de 200 lbs)	\$1.95		
la tonne au char		Gros sel (sacs de 140 lbs)	1.25		
Première qualité	\$54.25	Sel en pierre (sacs de 100 lbs)	1.45		
DRECHE DE BRASSERIE		LARD SALE			
la tonne		le baril de 260 lbs			
Sèche	\$37.00	Gras de dos	\$39.40 à \$45.50		
BLÉ D'INDE		Gras d'épaule	30.50		
le char, le minot		SAINDOUX			
Argentine	\$0.00	la livre			
No 2 jaune	0.00	Tinette de 60 lbs	\$0.15 1/2		
No 3 jaune	0.00	Sceaux de 20 lbs	0.15		
AVOINE		POISSONS FRAIS			
le char, le minot		la livre			
No 2 C. W.	\$0.00 à 0.00	Haddock	\$0.07		
No 3 C. W.	0.00 à 0.00	Morue en tranches	0.20		
No 1 d'alimentation	0.00 à 0.00	Brochet	0.13		
No 2	2.00 à 0.00	Fistat, moyen	0.00		
CE QUE VOUS ACHETEZ		Maquereau	0.00		
PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL		Harengs	0.00		
FARINE A PAIN		Truite des Lacs	0.20		
le char, le baril, en sacs		Poisson Blanc	0.20		
Première patente	\$7.80	Saumon de Gaspé	0.20		
Deuxième patente	7.20	POISSONS FUMÉS			
Forêt à boulanger	7.00	la livre			
FARINE A ENGRAIS		Haddock fumé frais, boîtes 15 lbs	0.11		
le char, le baril, en sacs		Haddock fumé, petit	0.10		
1ère	\$5.20	ORGE			
2ème	5.00	le char, le minot			
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		No 3 C. W.	0.00		
le char, la tonne		No 4 C. W.	0.00		
Son	\$38.25	SUCRE			
Gru rouge	40.25	les 100 livres			
Gru blanc (Laurentia)	43.25	Granulé (sac de jute)	\$6.30		
Criblures de blé moulu	60.00	Granulé (sac de coton)	6.40		
Middlings	46.25	Cassonade No 1	5.95		
MOULÉES		Cassonade No 2	5.85		
la tonne au char		MELASSE			
"Success"	\$48.25	le gallon			
"Union"	48.25	No 1 (Baril de 25 gallons)	\$0.63		
GRAIN MOULU		No 1 (Tonneau de 90 gallons)	0.58		
le sac de 55 lbs		No 2	0.58		
Blé d'Inde moulu	\$2.35	SEL			
Blé d'Inde cassé	2.35	le sac			
TOURTEAUX DE LIN		Sel fin (sacs de 200 lbs)	\$1.95		
la tonne au char		Gros sel (sacs de 140 lbs)	1.25		
Première qualité	\$54.25	Sel en pierre (sacs de 100 lbs)	1.45		
DRECHE DE BRASSERIE		LARD SALE			
la tonne		le baril de 260 lbs			
Sèche	\$37.00	Gras de dos	\$39.40 à \$45.50		
BLÉ D'INDE		Gras d'épaule	30.50		
le char, le minot		SAINDOUX			
Argentine	\$0.00	la livre			
No 2 jaune	0.00	Tinette de 60 lbs	\$0.15 1/2		
No 3 jaune	0.00	Sceaux de 20 lbs	0.15		
AVOINE		POISSONS FRAIS			
le char, le minot		la livre			
No 2 C. W.	\$0.00 à 0.00	Haddock	\$0.07		
No 3 C. W.	0.00 à 0.00	Morue en tranches	0.20		
No 1 d'alimentation	0.00 à 0.00	Brochet	0.13		
No 2	2.00 à 0.00	Fistat, moyen	0.00		
CE QUE VOUS ACHETEZ		Maquereau	0.00		
PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL		Harengs	0.00		
FARINE A PAIN		Truite des Lacs	0.20		
le char, le baril, en sacs		Poisson Blanc	0.20		
Première patente	\$7.80	Saumon de Gaspé	0.20		
Deuxième patente	7.20	POISSONS FUMÉS			
Forêt à boulanger	7.00	la livre			
FARINE A ENGRAIS		Haddock fumé frais, boîtes 15 lbs	0.11		
le char, le baril, en sacs		Haddock fumé, petit	0.10		
1ère	\$5.20	ORGE			
2ème	5.00	le char, le minot			
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		No 3 C. W.	0.00		
le char, la tonne		No 4 C. W.	0.00		
Son	\$38.25	SUCRE			
Gru rouge	40.25	les 100 livres			
Gru blanc (Laurentia)	43.25	Granulé (sac de jute)	\$6.30		
Criblures de blé moulu	60.00	Granulé (sac de coton)	6.40		
Middlings	46.25	Cassonade No 1	5.95		
MOULÉES		Cassonade No 2	5.85		
la tonne au char		MELASSE			
"Success"	\$48.25	le gallon			
"Union"	48.25	No 1 (Baril de 25 gallons)	\$0.63		
GRAIN MOULU		No 1 (Tonneau de 90 gallons)	0.58		
le sac de 55 lbs		No 2	0.58		
Blé d'Inde moulu	\$2.35	SEL			
Blé d'Inde cassé	2.35	le sac			
TOURTEAUX DE LIN		Sel fin (sacs de 200 lbs)	\$1.95		
la tonne au char		Gros sel (sacs de 140 lbs)	1.25		
Première qualité	\$54.25	Sel en pierre (sacs de 100 lbs)	1.45		
DRECHE DE BRASSERIE		LARD SALE			
la tonne		le baril de 260 lbs			
Sèche	\$37.00	Gras de dos	\$39.40 à \$45.50		
BLÉ D'INDE		Gras d'épaule	30.50		
le char, le minot		SAINDOUX			
Argentine	\$0.00	la livre			
No 2 jaune	0.00	Tinette de 60 lbs	\$0.15 1/2		
No 3 jaune	0.00	Sceaux de 20 lbs	0.15		
AVOINE		POISSONS FRAIS			
le char, le minot		la livre			
No 2 C. W.	\$0.00 à 0.00	Haddock	\$0.07		
No 3 C. W.	0.00 à 0.00	Morue en tranches	0.20		
No 1 d'alimentation	0.00 à 0.00	Brochet	0.13		
No 2	2.00 à 0.00	Fistat, moyen	0.00		
CE QUE VOUS ACHETEZ		Maquereau	0.00		
PRIX DU GROS, PRIS A MONTREAL		Harengs	0.00		
FARINE A PAIN		Truite des Lacs	0.20		
le char, le baril, en sacs		Poisson Blanc	0.20		
Première patente	\$7.80	Saumon de Gaspé	0.20		
Deuxième patente	7.20	POISSONS FUMÉS			
Forêt à boulanger	7.00	la livre			
FARINE A ENGRAIS		Haddock fumé frais, boîtes 15 lbs	0.11		
le char, le baril, en sacs		Haddock fumé, petit	0.10		
1ère	\$5.20	ORGE			
2ème	5.00	le char, le minot			
SOUS-PRODUITS DU BLÉ		No 3 C. W.	0.00		
le char, la tonne		No 4 C. W.	0.00		
Son					

Marché du foin

et de la paille

La situation du marché du foin et de la paille n'a pas encore pu s'améliorer. Il est encore assez difficile d'écouler le foin de qualité inférieure et même de qualité moyenne qui ne sont guère recherchés et on ne peut s'attendre à une amélioration prochaine, car nos marchés domestiques et d'exportation n'exigent que du foin de première qualité.

Moyenne des prix du foin et de la paille pour la semaine finissant le 3 mars 1928.

Chicoutimi. — Foin de mil, \$8. à \$15; foin de trèfle, \$8. à \$15; foin mélé, \$7.50 à \$13.

Roberval. — Foin de mil, \$15. à \$16; foin de trèfle, \$14. à \$15; foin mélé, \$14. à \$15.

QUÉBEC. — Foin de mil, \$8. à \$9; foin de trèfle, \$6.00; foin mélé, \$6.

TROIS-RIVIERES. — Foin de mil, \$10. à \$11; foin de trèfle, \$10. à \$11; foin mélé, \$10. à \$11.

Louiseville. — Foin de mil, \$8. à \$8.50; foin de trèfle, \$7. à \$7.50; foin mélé, \$8. à \$8.50.

St-Justin. — Foin de mil, \$7. à \$8; foin de trèfle, \$7; foin mélé, \$7. à \$7.50.

MONTREAL. — Foin de mil, \$9. à \$10; foin de trèfle, \$8. à \$8.50; foin mélé, \$7.50 à \$8.

Valleyfield. — Foin de mil, \$8. à \$10; foin de trèfle, \$8. à \$9; foin mélé, \$8. à \$9.

St-Hyacinthe. — Foin de mil, \$6. à \$10; foin de trèfle, \$8. à \$10; foin mélé, \$5. à \$10.

Waterloo. — Foin de mil, \$5. à \$8; foin de trèfle, \$5. à \$8; foin mélé, \$5. à \$8.

SHERBROOKE. — Foin de mil, \$13. à \$14; foin de trèfle, \$13. à \$14; foin mélé, \$11. à \$13.

Thetford Mines. — Foin de mil, \$13. à \$15; foin de trèfle, \$12. à \$14; foin mélé, \$12. à \$14.

Victoriaville. — Foin de mil, \$12. à \$12.50; foin de trèfle, \$8.50 à \$10; foin mélé, \$10. à \$11.50.

TORONTO. — Foin de mil, \$14. à \$14.50; foin de trèfle, \$11. à \$12.

LONDON. — Foin de mil, \$14; foin de trèfle, \$13; foin mélé, \$13.50.

Sault Ste-Marie. — Foin de mil, \$10. à \$11.50; foin de trèfle, \$9.00 à \$10; foin mélé, \$8. à \$9.

Marché des semences

Il y a eu très peu de changement au commerce du gros durant la dernière quinzaine; les prix sont restés pratiquement les mêmes et plutôt fermes pour certaines espèces, entre autres les graines de trèfle rouge, de trèfle d'Alsace, de luzerne et de mil domestique.

Nous profitons de l'occasion pour mettre en garde les intéressés contre les tromperies auxquelles ils sont exposés en achetant des graines fourragères sans être absolument certains de la pureté, de la faculté germinative, de l'absence de mauvaises herbes et de la provenance et nous leur recommandons d'accorder la préférence aux semences domestiques acclimatées qui, par sélection naturelle et continue, s'opèrent d'année en année sous l'influence du climat, ont acquis la rusticité nécessaire pour donner satisfaction aux agriculteurs.

Liste des prix offerts ou payés aux agriculteurs pour graines fourragères, non nettoyées, points d'expédition, le 6 mars 1928:

Saskatchewan. — Ray-grass de l'Ouest \$6 le 100 lb.; mil \$9 le 100 lb.; trèfle d'odeur \$6 le 100 lb.; brome inerme \$5.50 le cent.

Manitoba. — Trèfle rouge \$24 le 100 lb.; trèfle d'Alsace \$22 le 100 lb.; luzerne, \$25 le 100 lb.; ray-grass de l'Ouest \$5 le 100 lb.; mil \$7 le 100 lb.; trèfle d'odeur \$6 à \$8 le 100 lb.; brome inerme \$6 à \$8 le 100 lb.

Ontario. — Trèfle rouge \$13 à \$23 le 100 lb.; trèfle d'Alsace \$10 à \$15 le 100 lb.; luzerne \$16.75 à \$25 le 100 lb.; mil \$2.50 à \$4.50 le 100 lb.; pâturin bleu \$7 à \$8 le 100 lb.; trèfle d'odeur \$2.50 à \$3.50 le 100 lb.

Moyenne des prix, comptants, commerce de gros (le 100 livres), le 6 mars 1928:

Provinces Maritimes. — Trèfle rouge domestique No 1 \$31; No 2 \$29; trèfle d'Alsace No 1 \$29; No 2 \$23.50; mil No 1 \$8; No 2 \$7.

Québec. — Trèfle rouge domestique No 1 \$33.50 à \$41; No 2 \$31.50 à \$36; trèfle rouge importé No 1 \$35 à \$37.50; trèfle d'Alsace domestique No 1 \$27.50 à \$32.50; No 2 \$26 à \$26.50; trèfle d'Alsace importé \$25 à \$28.50; No 2 \$23; luzerne rustique d'Ontario No 1 \$35; No 2 \$33; luzerne grimm No 1 \$37 à \$38; trèfle d'odeur No 1 \$12; mil No 1 \$8 à \$11; No 2 \$6.50 à \$8.50; trèfle blanc No 1 \$55; No 2 \$40.

Ontario. — Trèfle rouge domestique No 1 \$32 à \$34; No 2 \$30.50 à \$32; trèfle d'Alsace domestique No 1 \$23.50 à \$25; No 2 \$22 à \$23; luzerne rustique d'Ontario No 1 \$32 à \$35; No 2 \$30 à \$30.50; mil No 1 \$8; No 2 \$6 à \$6.50; pâturin bleu No 1 \$20; No 2 \$17 à \$18; trèfle blanc No 1 \$50; No 2 \$45.

Manitoba. — Trèfle rouge domestique No 1 \$41; trèfle d'Alsace domestique No 1 \$31; luzerne No 1 \$39 à \$43; trèfle d'odeur No 1 \$13; mil No 1 \$11; ray-grass de l'Ouest No 1 \$9; brome inerme No 1 \$10.

Saskatchewan. — Trèfle rouge domestique No 1 \$43; trèfle d'Alsace No 1 \$32; luzerne No 1 \$42; trèfle d'odeur No 1 \$13; ray-grass de l'Ouest No 1 \$9; brome inerme No 1 \$10.

QUEBEC. — Les commerçants locaux cotent les prix suivants aux expéditeurs de campagne pour les semences non classées, livrées: Extras 40c, Premiers 37c, Seconds 30c, Prix aux détaillants: Extras 43c, Premiers 41c, Seconds 39c. Il est arrivé ici cette semaine deux wagons d'oeufs des Etats-Unis, l'un classé "Seconds", et l'autre, meilleur que "Seconds".

MONTREAL. — Les arrivages d'oeufs locaux ici la semaine dernière ont été relativement légers. Il n'y a eu que très peu de changements dans les cours aux expéditeurs de campagne, qui sont main-

tenant les suivants: Extras 39-44, Premiers 36-37, Seconds 27-30. Les prix du gros aux détaillants sont les suivants: Extras 45-47, Premiers 43-44, Extras de poulettes 40, Seconds 37-38. Les oeufs d'entre-pôt ont presque disparu du marché, mais il y a eu une saine demande pour les oeufs frais cette semaine. La consommation des oeufs est toujours forte pendant la saison du carême.

Les oeufs de c-b., se vendent comptant aux prix suivants: Extras 42-43, Premiers 38-39, Extras de poulettes 34. Les commerçants de la Colombie Britannique cotent les prix suivants pour les oeufs la semaine qui vient: Extras 33, Premiers 30, Extras de poulettes 25 f.b., et ces oeufs sont offerts comptant aux prix suivants: Extras 40, Premiers 37, Extras de poulettes 33. L'Alberta offre des wagons aux prix suivants: Extras 34 1-2, Premiers 32 1-2, Seconds 28 1-2, mais ces oeufs ne se vendent pas facilement aux prix cotés. Les expéditions venant de l'Ontario sont faibles et il ne s'est fait que très peu d'offres cette semaine.

Les commerçants ont maintenant commencé à importer des oeufs des Etats-Unis venant de Chicago. Il est arrivé jusqu'à la journée d'hier trois wagons coûtant environ 40 3-4 c. tous frais payés, et l'on attend deux autres wagons à la fin de la semaine.

Animaux vivants

(Semaine finissant le 8 mars)

Montréal vendait 1,288 bêtes à cornes. On offrait aucun bovin de choix; la majorité étant des communs venant de troupeaux laitiers.

Les bouvillons moyens et bons se vendaient \$9.25 à \$10.50 et les bouvillons très maigres aussi bas que \$6.50. Les génisses donnaient \$5 à \$9.50. Les bonnes vaches se vendaient \$7.50 à \$8.50 et \$9; les moyennes \$6 à \$6.50 et les communes, \$5 à \$6; celles pour la mise en conserves et la coupe \$3 à \$4.50 et les taureaux, \$5.50 à \$8.50.

On vendait 1,968 bovins. Les arrivages étaient plus nombreux et les prix, plus bas. Le prix le plus élevé, lundi, était \$13 et \$11.50, mardi; la plupart des offres de ce dernier jour se firent de \$10 à \$10.50 et les charges de qualités inférieures, à \$9.

Les vaches d'herbe ne donnaient que \$5.50 pour les plus légers et les autres se vendaient difficilement.

On a offert en vente 3,358 porcs. Les arrivages étaient peu nombreux. Un certain nombre de porcs furent vendus par contrat, la semaine dernière et les bouchers locaux prenaient presque tous ceux qui étaient de bonne qualité, le jour de l'ouverture. Les sauteurs payaient \$1 par tête pour les porcs de choix de plus que pour les lisses-épais et \$1 de moins pour les porcs d'égal. Les sauteurs paient \$9.50 sur les lisses-épais. Les bouchers locaux payaient \$9.75 uniformément et prenaient aussi deux wagons de porcs d'Ontario à \$9.90. Les truies se vendaient \$8 à \$8.25.

Montréal n'offrait que 52 moutons. Les agneaux communs donnaient \$11 et les moutons, \$5.

Un autre record mondial

La province de Québec détient de nouveau l'honneur d'un record mondial pour la race Holstein Friesian.

M. R. Wells Lumsden, d'Atholville, Qué., vient de faire à Buttermaid's Lady, le record mondial de la subdivision "B" de la classe 365 jours du Livre d'or canadien.

Buttermaid's Lady, 92,857, a produit 22,906 lbs de lait et 883 lbs de gras ou 1,103.75 lbs de beurre, avec un pourcentage de gras moyen de 3.85 pour cent.

Il est à noter que la subdivision "B" du Livre d'or a cette particularité que les vaches ne peuvent être traitées que deux fois par jour et pour cette raison, nous l'appelons la classe du cultivateur. Il est surtout appréciable et ce devrait être un très grand encouragement pour nos cultivateurs de constater que ce record a été fait par un des leurs, dans des conditions tout à fait ordinaires, ce qui démontre que les records sont faits pour tous ceux qui possèdent de bonnes vaches et non pas, — comme on s'appliquait à le dire dans le passé, — par les millionnaires ou encore par les fermes du gouvernement.

La production moyenne de chaque jour de Buttermaid's Lady fut de 62.75 livres de lait; la meilleure journée fut de 76.2 livres de lait et 51.1 livres pour le 365ème jour.

Elle dépasse le record canadien déjà établi par 682 livres de lait et 59 livres de gras, et 24.6 livres de gras de plus que le record mondial détenu par Arabia DeKok Mead de A. W. Morris and Sons, de Woodlands, Californie.

Cette vache a produit en deux années consécutives à l'âge de 4 ans et 5 ans, 38,245 livres de lait et 1,517 livres de gras, ce qui constitue la plus haute production du monde pour sa classe.

Elle est donc considérée comme étant la première de toutes les races à produire au-delà de 1,100 livres de beurre en 365 jours à deux traites par jour.

Le propriétaire m'écrivait, tel que j'ai eu le plaisir de le constater moi-même, que ce record fut fait dans les conditions ordinaires du cultivateur; elle passa l'hiver attachée comme les autres vaches et

fut envoyée au pâturage comme les autres au cours de tout l'été.

Sa ration de grain était composée comme suit: 2 parties de son, 1 partie de drèches de brasseries, 1 partie de gru, 2 parties de "Gluten Feed" et 1 partie de tourteaux de lin. On lui servait 40 livres de choux de Siam jusqu'à la fin de janvier qui furent ensuite remplacés par 4 livres de pulpe de betteraves ajoutées à 20 livres de foin mélangé et 40 livres d'ensilage. Au moment où l'herbe des pâturages commença à croître on servit des fourrages verts. Tout ceci est très ordinaire et l'exemple pourrait être suivi avantageusement, si l'on voulait s'en donner la peine.

Si nous sommes heureux de féliciter M. Lumsden d'avoir su développer les aptitudes laitières de Buttermaid's Lady à un tel point de la race, le record mondial, il ne faut pas oublier l'éleveur de cette merveilleuse vache qui fut M. J. Alexander, Ormstown, Qué. A tous deux rejaillit l'honneur.

R. P. CHARBONNEAU, Propagandiste.

L'Association des éleveurs de Holsteins du Canada.

Les cochets enregistrés

UNE RESSOURCE PRECIEUSE EN VUE DU RELEVEMENT DE LA PONTE

(Notes des fermes expérimentales)

Le choix d'un bon mâle est la première chose nécessaire au succès dans le relèvement de la ponte.

Le caractère de la race, la vigueur de la constitution, les caractères du mâle et le bon développement sont tous des facteurs essentiels, mais le facteur le plus important de tous est la généalogie de l'oiseau lui-même. Il faut que cet oiseau provienne d'une mère bonne pondeuse ainsi que d'un père descendant directement, des deux côtés, d'une poule forte pondeuse. Tous ces facteurs importants se trouvent réunis dans les cochets enregistrés.

Qu'est-ce donc qu'un cochet enregistré? Quelle garantie l'éleveur peut-il avoir relativement à la source de l'oiseau?

Un cochet enregistré est le fils et le petit-fils de femelles enregistrées, qui toutes ont pondu deux cents oeufs ou plus dans l'un des concours de ponte nationaux canadiens. Aucune femelle n'est éligible pour l'enregistrement à moins que ses oeufs ne soient en moyenne, pendant l'année de concours, 24 onces à la douzaine, et comme les cochets enregistrés doivent descendre de filles de poules enregistrées qui sont elles-mêmes inscrites, ces coqs ont ainsi au moins deux générations successives ayant pondu des oeufs de vingt-quatre onces ou plus ainsi que deux cents oeufs ou plus pendant l'année de production. Ce sont là deux caractéristiques très distinctes.

On apporte le plus grand soin à la sélection du côté du mâle. Le mâle que l'on met à la tête du parque de femelles enregistrées est généralement un coq éprouvé et démontre, un coq qui a produit des filles l'année précédente qui ont pondu plus de 200 oeufs dans leur année de ponte, et qui ont tous produits de gros oeufs. On voit donc que ces cochets enregistrés possèdent la meilleure généalogie possible.

La garantie d'élevage qui accompagne chaque cochet enregistré est le certificat d'enregistrement, qui est le sceau du Ministère canadien de l'agriculture, et la plus haute marque de qualité que le gouvernement puisse accorder à des oiseaux. Les oiseaux sont enregistrés par l'intermédiaire des concours nationaux de ponte du Canada. L'inspection des accouplements enregistrés, l'emballage des poussins qui résultent de ces accouplements et l'inscription, l'approbation et le marquage de chaque cochet enregistré à l'âge de six mois, sont effectués par des agents du Ministère de l'agriculture qui aident ainsi à rendre cette garantie authentique.

Aucun autre système de contrôle de la production et de vérification n'est aussi complet.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

ligence en matière d'associations agricoles et surtout ce que réalise l'union; or, ce qui se produit pour les cornichons, dans des conditions, le veut bien un peu particulièrement, peut se produire pour bien des denrées.

Donc, ne nous laissons pas aller au découragement; si les obstacles se mettent sur notre route, sachons les vaincre par notre honnêteté et notre suite dans les idées, et, où d'autres ont réussi, nous pouvons réussir nous-mêmes.

Ce que je vous dis aujourd'hui doit vous inviter à créer et à persévérer.

— La Vie agricole et rurale.

Les cochets enregistrés

UNE RESSOURCE PRECIEUSE EN VUE DU RELEVEMENT DE LA PONTE

(Notes des fermes expérimentales)

Le choix d'un bon mâle est la première chose nécessaire au succès dans le relèvement de la ponte.

Le caractère de la race, la vigueur de la constitution, les caractères du mâle et le bon développement sont tous des facteurs essentiels, mais le facteur le plus important de tous est la généalogie de l'oiseau lui-même. Il faut que cet oiseau provienne d'une mère bonne pondeuse ainsi que d'un père descendant directement, des deux côtés, d'une poule forte pondeuse. Tous ces facteurs importants se trouvent réunis dans les cochets enregistrés.

Qu'est-ce donc qu'un cochet enregistré? Quelle garantie l'éleveur peut-il avoir relativement à la source de l'oiseau?

Un cochet enregistré est le fils et le petit-fils de femelles enregistrées, qui toutes ont pondu deux cents oeufs ou plus dans l'un des concours de ponte nationaux canadiens. Aucune femelle n'est éligible pour l'enregistrement à moins que ses oeufs ne soient en moyenne, pendant l'année de concours, 24 onces à la douzaine, et comme les cochets enregistrés doivent descendre de filles de poules enregistrées qui sont elles-mêmes inscrites, ces coqs ont ainsi au moins deux générations successives ayant pondu des oeufs de vingt-quatre onces ou plus ainsi que deux cents oeufs ou plus pendant l'année de production. Ce sont là deux caractéristiques très distinctes.

On apporte le plus grand soin à la sélection du côté du mâle. Le mâle que l'on met à la tête du parque de femelles enregistrées est généralement un coq éprouvé et démontre, un coq qui a produit des filles l'année précédente qui ont pondu plus de 200 oeufs dans leur année de ponte, et qui ont tous produits de gros oeufs. On voit donc que ces cochets enregistrés possèdent la meilleure généalogie possible.

La garantie d'élevage qui accompagne chaque cochet enregistré est le certificat d'enregistrement, qui est le sceau du Ministère canadien de l'agriculture, et la plus haute marque de qualité que le gouvernement puisse accorder à des oiseaux. Les oiseaux sont enregistrés par l'intermédiaire des concours nationaux de ponte du Canada. L'inspection des accouplements enregistrés, l'emballage des poussins qui résultent de ces accouplements et l'inscription, l'approbation et le marquage de chaque cochet enregistré à l'âge de six mois, sont effectués par des agents du Ministère de l'agriculture qui aident ainsi à rendre cette garantie authentique.

Aucun autre système de contrôle de la production et de vérification n'est aussi complet.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville!

— D'où savez-vous que je ne suis pas d'ici?

— Si vous étiez d'ici, vous sauriez que je ne donne jamais rien à personne, et vous ne me demandez rien.

— En voilà des manières! dit l'avare. Allez m'en dire ailleurs dans votre ville

Autour du Foyer

Billet de Grande-Sœur

"Je suis de la tribu d'Azra,
"Chez nous l'on meurt lorsque l'on aime."

Villiers de l'Isle-Adam.
Elle avait six ans quand sa mère la quitta pour rejoindre dans le paradis les six petits êtres qui s'étaient envolés des leur naissance. Dans la vieille et laide maison, elle demeura seule avec son père ivrogne et sans cœur qui la maltraitait comme il avait maltraité la disparue, s'absentait le jour, tempêtait la nuit, mutilait la pauvre ménage et vociférait les pires malédictions. Au baptême on lui avait donné le nom d'Octavie, mais elle ne l'avait jamais ou presque porté. Son père l'avait appelée "la souris", et le surnom lui échoua comme la misère. — "La Souris"! Petite, maigre, une vilaine bosse au dos, timide et sauvage comme un animal non apprivoisé, glissant sans bruit mais avec rapidité, comme le nom vilain lui allait malgré tout!

L'enfance de la Souris fut misérable comme elle-même: faire le ménage et les commissions, servir l'homme despotique qui était son père, manger plus de taloches que de pain, dormir sur un vieux matelas dans un coin de la cuisine. Elle ne connut jamais le jeu. Il n'y avait pas d'enfants autour d'elle, leur maison étant isolée, à plus d'un mille du village, et quand elle passait dans les rues, chargée d'un gros pain ou d'un lourd bidon d'huile, les gamins la huaient et lançaient les chiens à sa poursuite, en criant bien fort: "La souris, la souris, heu! Mange-la!" La Souris avait grand peur des chiens, elle s'enfuyait de toutes ses jambes, trébuchait et, sous les rires, renversait les provisions dans la poussière ou la neige, pour pleurer sous les coups de rue ou de logis.

Personne ne s'occupa d'elle-même jusqu'au jour où Monsieur le Curé daigna remarquer qu'elle avait douze ans et que, bien que son père fût un méchant et scandaleux paroissien, il était nécessaire qu'elle fût instruite de la religion. Il parvint à l'amener au presbytère, découvrit qu'elle avait de l'intelligence et du talent sous la farouche écorce, lui enseigna le catéchisme et lui fit faire sa première communion. Quand l'évêque passa, la Souris, proprement vêtue, grâce à la ménagère de Monsieur le Curé, put être confirmée avec et comme les autres. C'est tout ce qu'elle vécut en commun avec la société.

Le dimanche, son père s'opposait à ce qu'elle se rende à la messe, mais elle garda une grande dévotion envers la sainte Vierge, portait un chapelet à son cou et arrêtait prier à son aulieu quand elle passait devant l'église.

Les années s'écoulaient. L'âge de l'amour, des espérances, des projets ne fleurit jamais pour elle. Elle avait vingt-cinq ans quand mourut son père. Un petit héritage, venu d'un oncle maternel, lui permit de demeurer dans la maison et d'y vivre une existence pauvre mais indépendante. Quelle triste vie tout de même: isolée, méprisée de tous, en butte aux mauvais tours des vilains garnements, incapable de lire pour se distraire, ne sachant que médiocrement travailler pour n'avoir jamais été enseignée, la Souris n'avait pour s'intéresser et partager son cœur que sa vache et son chat. Son cœur, comme il était grand, bien que muré. Elle pria pour ceux qui ne l'insultaient pas et pardonnait à ceux qui la faisaient souffrir.

Elle était vieille maintenant, bien vieille et bien laide; quand on la voyait venir, on faisait peur aux petits en les assurant qu'elle mangeait les enfants qui n'étaient pas sages. Quand elle repassait sa vie en sa mémoire, elle ne trouvait aucune joie, aucune douceur autre que l'ébriété de sa première communion, et elle n'eût osé espérer en connaître plus jamais.

Au bord de la rivière, non loin de chez elle, un chalet s'était construit cette année; des étrangers y passaient l'été. Devant cette porte, la Souris passait vite et tête baissée, tant elle craignait que ces gens ne l'insultent comme tant d'autres. Un jour de soleil, comme elle approchait de sa demeure, elle croisa une fille d'environ quatre ans, les bras chargés de marguerites; l'enfant était blonde et belle comme un ange; elle ne s'effraya point et regarda la Souris avec un gentil sourire. La pauvre vieille sentit immédiatement battre son cœur et elle rendit à la fillette un sourire où tremblait l'émotion. La petite n'avait fait que quelques pas quand la Souris entendit un grand cri. Elle se retourna et instinctivement, pour la première fois, elle accomplit ce geste ignoré d'elle: courir vers l'enfant et la relever dans ses bras. Ses petits pieds s'étaient heurtés contre une pierre et les blanches fleurs gisaient dans la poussière.

"Mes marguerites!" sanglotait la fillette.
"Pleure pas, pleure pas!" répéta la Souris avec un accent protecteur. Et de ses vieux doigts noueux et tremblants, une à une elle ramassa les fleurs champêtres.

La mignonne riait maintenant: "Merci", dit-elle. "T'es une bonne 'mémé". Comment que tu l'appelles?"

La Souris hésita, puis avec l'émotion de sa confirmation: "Je m'appelle Octavie", répondit-elle. "Et toi?"

"Moi, je m'appelle Thérèse, comme sainte Thérèse de l'Enfant Jésus. Maman dit que c'est pour ça que j'aime tant les fleurs! Veux-tu venir me reconduire pour plus que je tombe?"

La Souris prit dans sa main calleuse la jolie petite main potelée et ne la quitta qu'au chalet d'où elle s'enfuit avant que la jeune dame n'ait pu lui dire un mot.

De ce jour l'existence de la Souris fut transformée. La mignonne Thérèse fit ce miracle de dilater son vieux cœur et d'y infiltrer le bonheur. Chaque jour, parfois seule, souvent avec sa mère, elle venait voir la vieille infirme, lui faire mille confidences et lui apporter de menues douceurs; et si elle pleurait encore, qu'elle était douce et bonne, ces larmes attendries!

Mais le malheur revint s'abattre sur elle avec fureur. Un mal terrible l'effraya la charmante enfant à la mort en moins de trois jours, et la vieille enferma son cœur nouvellement ouvert à l'affection dans le cercueil de velours blanc.

On s'étonna de la voir à ces funérailles d'enfant, elle, la timide, la sauvage, mais tout le village fut bouleversé quand, quelques semaines plus tard, le sacristain trouva sur la tombe de

la petite morte le cadavre de la Souris dont les bras étaient chargés de marguerites des champs...

Et l'isolée de toute une vie eut sa pierre au cimetière; on y voit des fleurs en toute saison, tout comme sur le blanc mausolée où repose la petite Thérèse de la Charité.

MARIE-ANTOINETTE

Tribune Libre Feminine

L'amour

Dédiée à ma petite sœur Angélie.
L'amour, l'amour sacré qui jaillit du calvaire,
L'amour qui donne tout et qui se donne à tout,
L'amour, mystère saint, grand mot que l'on révere,
Et qu'on devrait toujours prononcer à genoux!

En relisant "l'isolée", je m'attendais plus longuement sur ce poème, parce qu'il ne faisait plaisir de le savoir!... Chaque mot passait sur mon âme comme une caresse et la faisait vibrer à l'unisson du poète. Je sentais cette étincelle d'amour réchauffer et ranimer ma vie.

Mon cœur battait plus vite; tout à mes yeux prenait un aspect nouveau. Les cieux se nimbait de pur soleil; l'horizon se drapait d'un léger nuage rose; la mer se faisait plus enchanteresse et berçait plus mollement les barques sur son sein; les fleurs me faisaient percevoir des sourires; les oiseaux, du bonheur, les zéphants, des promesses... Le malheur me rendait sceptique, et je ne voulais voir la vie que sous une blanche aurore.

Oh! ceux-là, dont un glaive a percé la poitrine.
Ceux dont la plaie en sang ne peut se fermer.
Ceux-là comprennent seuls la parole divine:
Il faut aimer pour vivre, et vivre pour aimer!

Hélas! cette petite fleur jolie et magique qui est l'amour ne croît qu'au milieu des épines et ensanglantées trop souvent le cœur où elle s'épanouit!... Après avoir fait vivre de ses parfums, dorer le mirage de sa vie, elle se replie sur elle-même, se fane et meurt en laissant le pauvre être déprimé, abattu, boire cette goutte d'amertume, improprie à la destruction des rêves et du courage et violatrice de la vie.

COLOMBE
En pensant à toi, ce 12 janvier.

COURRIER

MELOCHONNE. — Vous avez la meilleure des mères; elle vous donne d'excellents conseils, et je vous félicite de lui avoir obéi. Vous nous faites grand plaisir, car nous ne vous oublions pas, et nous espérons que désormais vous vous ferez assister pour nous donner de nouvelles nouvelles. Dites à notre chère Vierge Angélie que je suis heureuse de la savoir toujours aussi active et vaillante; elle mérite des félicitations sincères. Nos souhaits s'accomplissent toujours, avec nos remerciements pour son attachement à notre page. Que les ans l'épargnent et nous la conservent encore bien longtemps! — Nous vous installons à la place désirée; luez-vous-même qu'elle n'est pas la moindre et que vous n'y serez jamais à l'étroit. — Mignon s'élance-t-elle toujours à nous? — J'ai remis à l'administration le prix de votre abonnement.

CLAUDINE. — Il faut faire une grande place à l'été! Il y a longtemps qu'on ne demande plus à nous avoir choisi un coin des plus jolis afin que les rires de Clairette trouvant écho le plus possible.

MICHELLE. — Vous vous reconnaissez? Le pseudo jeune et joli vous va tout à fait bien et nous espérons revoir souvent dans nos colonnes. — Les abélites d'heureux temps de Ninon ont toujours droit à un accueil et un intérêt tout particulier; nous vous demandons donc comme une amicale et chère amie. — J'ai adressé votre lettre.

BERNARDINE DE SEINE. — Le gai soleil du bonheur reconquiert, comme un beau soleil de printemps, brille-t-il toujours au-dessus de votre tête? — Les lettres de notre fleuriste? Des dates se précèdent-elles? — Venez me conter tout cela;

vous espérez de la vie.
POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!
ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaite les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaite les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaite les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaite les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaite les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaite les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

ROSE PRINTEMPS. — Excellente idée en effet que vous avez eu de solliciter, elle est tellement sympathique! — J'ai été inquiète au sujet de l'épreuve de fin d'année; votre amour du travail et votre grand désir de succès vous vaudront les plus beaux lauriers. — Continuez de penser à Grande-Sœur; de temps à autre, elle vous aime bien et vous souhaitez les meilleures choses.

CHARLOTTE DE SEINE. — Que faites-vous durant le carême? Vous qui avez fait des "penitences" en plein cœur de l'hiver, vous ne pouvez pas vous en passer. — Votre confiance ne me laisse pas insensible, j'ai pour vous une amitié dont vous ne pouvez donner de tout mon cœur je vous veux tout le bonheur que vous espérez de la vie.

POIS D'YVETTE. — Les deux gentilles petites sœurs sont admises à la page, au grand bonheur de tout le monde. — J'ai reçu votre lettre adressée à nous, et j'ai pu les enregistrer abélites!

sons de craindre un insuccès. — La confiance à votre ardeur et tout ira bien! C'est une heureuse idée que vous avez eue de vous joindre à votre petite amie; il me fera toujours plaisir de vous voir revivre ainsi.

MARIE-ANTOINETTE. — Ecrivez donc à la Ninon l'ami Vennat, musicien et broderie, rue Saint-Denis, Montréal, et donnez-lui ces renseignements que vous désirez.

GABRIELLE. — Un récent courrier a dû vous prouver que bien que tardivement vos lettres me sont parvenues. — Je vous remercie de vos envois que je serai tout de suite en mesure de publier. — En attendant, en passant, de diminuer grandement la non-confiance que vous avez en vos capacités littéraires. B. de C. n'a aucunement dévalué le degré de parenté qui vous unit à elle, c'est un peu difficile à deviner... me semble pas que vous n'avez pas votre cœur! Auriez-vous une grande nièce? Ou une toute jeune tante? Vous exigez que je tombe juste! — Et je gage que vous riez aux larmes, tant je suis peut-être "dans les patates!" — Ce n'est pas moi qui ai conseillé à F. d'aller vers vous, mais la délicatesse de son cœur. — Vous correspondantes sont toutes bien féminines. — Je demande à Chercheur de vous écrire un mot.

CHERCHONNEUR. — Caprice vous serait une très gentille et responsable. Si vous lui écrivez un premier billet!

CHERIE. — Pauvre petite enfant, comme la souffrance est lente à vous délivrer de son étreinte! Je vous comprends bien, aller et je vous pardonne vite le silence forcé que vous avez dû garder. — Mais, si vous n'avez pas une raison majeure pouvant seule faire taire votre cœur? Vous traverserez une période de tristesse, mais vous ne vous en allez pas qu'elle vous abatte cependant; il faut qu'en votre cœur il reste assez de courage, de foi, de sainte confiance, que vous en sortiez meilleure, comme l'or devient plus pur et plus beau quand il est purifié par le feu. — Les nuits les plus noires disparaissent devant l'aurore; la Providence a des vues qu'on ignore dans la force d'un avenir résolu avec cette certitude que, bien qu'invisible, il vous protégera mieux encore qu'il ne le peut par ses bras. — J'espère que vous ne serez pas si malheureuse que vous le pensez, car vous m'écrirez bientôt une longue lettre qui me rassurera. Je prie la bonne nuit de toutes les petites sœurs. — Je ferai avec moi!

C. METIOT. — Vous n'êtes pas une adulte, mais vous ne s'oppose à votre lettre, mais je crains que vous n'ayez écrit.

CHAT BOTTE. — Un chat au milieu des abélites? Ce sera sûrement une belle lettre, mais contre les abélites, que tout dernièrement nous avons fait l'acquisition d'une Souricière. — Donc, Monsieur de Chat Botte, vous allez acheter une Souricière de conte de fée, vous êtes et serez toujours le très bienvenu. N'avez jamais de doute et les abélites n'auront jamais de dard!

COQUELLOOT. — Je vous remercie de la bonne opinion que vous avez de moi. Vous faites un gentil petit billet, et vos lettres affectueuses m'intéressent grandement. — Je vous suis reconnaissant de votre petite invitation; si je n'ai pas un jour, j'irai chez vous pour vous dire bonjour. — Vous êtes la dernière abélite à nous écrire dans votre paroisse. Les lettres de nos amis ne me parviennent pas à la page.

AFFECTUEUSE. — Il me fait plaisir de vous voir satisfaite; puis-je vous l'écrire un jour, j'irai chez vous pour vous dire bonjour. — Vous êtes la dernière abélite à nous écrire dans votre paroisse. Les lettres de nos amis ne me parviennent pas à la page.

AMIE CONFIANTE ET DESIREUSE D'AMER. — Affectueuses vous aimerez beaucoup comme correspondantes.

JOYEUSE YVETTE. — Un billet que n'est guère ému pour vous cette année! Il m'aurait pourtant semblé que cette ennuyeuse grippe eût bien pu vous dispenser d'écrire de belles lettres. J'espère du moins que tous ces maux vous auront délivré de leur étreinte, et que vous serez parvenue à vous débarrasser de l'ennuyeuse grippe. — Je comprends vos sentiments vis-à-vis cette personne; il serait difficile qu'elle soit autre. — Que voulez-vous, la sympathie est un courriel qui ne s'efface pas, et je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

SOLANGE. — La grisaille, le vent, la tourmente, toutes les mauvaises choses ne durent qu'un temps relativement court; un rayon de soleil à travers les nuages, et tout s'efface de mon cœur. — Je ne puis que vous en féliciter. — J'ai écrit à la dernière abélite et sincère, et tout s'efface de mon cœur. — MAGDALE. — Je suis toujours touchée de votre amitié. Quand reviendrez-vous plus longuement?

CHERIE. — La santé de ma petite amie s'améliore-t-elle? Je le souhaite. Le printemps s'en vient; j'ai vu vos lettres et le beau soleil, des floes de forces nouvelles.

VIEUX FLEURON. — Votre faute n'était pas grave, elle n'était que la faute d'un point tenu compte. J'accepte tout de même vos excuses et votre "repentir", parce que ce n'est dommage que vous les ayez écrites en pure perte, sans aucun succès. — J'adresse la lettre confiée.

chacun de sa sincère amitié. A ses nombreuses amies, affectueux bonjour.

AMIE CONFIANTE. — Mes sincères félicitations pour votre généreuse et charitable idée du souvenir pieux accordé à nos chers disparus.

PETIT COEUR D'OR. — Se souvient-il de certain Pierrot?

NINETTE BLONDE. — Bonjour! MARCELLE LA JARDINIERE.

AURORA PRINTEMPS. — La bonne rencontre dernièrement, dis... La prochaine fois, sera-ce avec un délicieux petit "fleuron" que je verrai?

PETIT COEUR D'OR. — Merçi du joli quatrain de l'autre jour! Votre "fleuron" de Marguerite se sent attiré vers le votre... Si c'était rétrograde!

J'AMIE SES YEUX. — Vraiment, est-ce que l'on fait de beaux rêves au bord de l'eau? L'été, l'été! Tandis que l'active couturière coud sans se lasser, en petite fiancée lisse de beaux rêves d'amour, dites? Comment les aimez-vous ces yeux-là?

SOLANGE AMÉE. — Mon plus doux souvenir.

PETITE OU GRANDE. — Je vous "bonjour" amicalement!

PEREGRINE. — Bien oui, c'est ça la Gaspésie... avec bien d'autres choses encore... Si vous voyez ses montagnes, ses grèves, ses vallées, ses l

La session d'Ottawa

M. Lapointe défend la politique du gouvernement - M. Bourassa préche le développement de l'industrie rurale - Le vote sur le budget

Le débat sur le budget a été repris par M. J.-A. Glen, libéral progressiste de Marquette.

Il donna lecture de l'amendement conservateur au budget et en discutant quelques points. "Parce qu'il n'y a pas d'allusion à l'impôt sur le revenu dans cet amendement", dit-il, "je conclus que l'opposition est en faveur de la réduction. Je n'accepte pas l'idée que la protection est une solution à l'immigration et au chômage en ce pays, et je m'opposerais à cet amendement".

M. Glen fut ensuite le sous-amendement progressiste. "Les changements proposés au tarif", dit-il, "ne peuvent être compris par un membre ordinaire de cette chambre, et je me permets d'expliquer ce qu'il faut comprendre et les explications se sont pas encore révélées. J'espère qu'il sera fait d'autres réductions arithmétiques, mais je désire qu'elles arrivent graduellement, afin qu'il n'y ait pas d'injustice pour le consommateur ni pour le manufacturier".

A propos de la suggestion de M. Kennedy, concernant la possibilité d'un marché entre les fermiers-unis de l'Alberta et les conservateurs, M. Glen déclara: "C'est une erreur de croire que les gens de l'Ouest peuvent considérer une telle chose. Ce serait dépeupler Pierre à l'avantage de Paul, le protectionniste. Les libéraux-progressistes ne recherchent pas la considération, ni ne redoutent la critique du parti conservateur".

M. W.-A. Boys, conservateur de Simcoe-nord, recommanda l'abolition de la taxe des ventes comme étant le moyen le plus juste de réduire les taxes, parce qu'elle affecte tout le monde.

"On a essayé injustement de faire croire que les conservateurs ne soutiennent pas entièrement le Canada National", ajouta M. Boys. "C'est inexact. Les chemins de fer nationaux doivent leur existence au parti conservateur et cette politique a été tellement bonne que le parti libéral cherche maintenant à s'approprier la paternité de ce réseau".

Le colonel l'honorable M. J.-L.

Ralston, ministre de la Défense Nationale, prit alors la parole. "Les conservateurs se sont permis plusieurs sombres réflexions au cours de ce débat", dit-il. "Le coût de la vie semble avoir été l'un de leurs principaux sujets d'inquiétude. Le député de St-Laurent-St-Georges (M. Cahane) a déclaré que le coût de la vie au Canada est plus élevé qu'actuellement qu'aux Etats-Unis. Le député d'Inverness (M. MacDougall) a dit que le coût de la vie a augmenté matériellement depuis 1922. Il m'est agréable de dire ici que ces deux assertions sont incorrectes. Des statistiques prouvent que le coût de la vie en 1921 était considérablement plus élevé qu'en 1927".

"Les chiffres concernant la situation générale du travail donnent comme base 87.9 en 1922 et 103.4 en 1927. Le député de Fort William (l'honorable M. R.-J. Manion) a fait allusion aux milliers d'établissements fermés dans tout le Canada. C'est une excellente annonce qu'il fait pour les pays qui, en dehors du Canada, désirent obtenir des immigrants, mais cela n'aide pas le Canada à assurer la classe d'immigrants qu'il veut obtenir".

Le colonel Ralston discuta ensuite certains items du rapport Duncan, principalement au point de vue de l'industrie de l'acier. "Des membres de l'opposition", dit-il, "prétendent que le nombre des hauts fourneaux en opération a varié de 1913 à 1927. Le nombre des hommes employés aux hauts fourneaux en 1913 était de 1,539. Mais en 1921, alors que le gouvernement conservateur était au pouvoir, il était descendu à 614. L'an dernier, ce nombre était augmenté à 750. Les chiffres de la production sont aussi intéressants. En 1913, elle était de 1,000,000 tonnes. En 1921, ce chiffre tombait à 593,000 tonnes, et l'an dernier, il s'élevait à 900,000 tonnes".

"Le député de Lunenburg (M. W.-G. Erns) s'est plaint de ce que les droits d'octroi sur la commission royale des Pêcheries furent dictés par des motifs politiques. C'est absolument faux", déclara le ministre de la Défense Nationale. "La commission a siégé aux endroits où elle pouvait être le plus en contact avec les pêcheurs. Les intérêts des pêcheurs ont été considérés sous tous leurs aspects par le gouvernement. "Le présent budget est bien la caractéristique de tous les budgets qui ont été présentés par le gouvernement libéral. Il apporte une réduction des impôts et procure un soulagement à ceux qui sont engagés dans les industries basiques. Le ministre des Finances, dans ce budget, a tenu sa promesse à tout le peuple canadien, en diminuant les taxes et en encourageant les industries canadiennes, et il est approuvé dans tout le pays".

M. A.-W. Neill, indépendant, de Camox-Albion, déclara à son tour qu'il voulait voir abolir l'accord avec le Japon, ou du moins le voir modifier. "Je conviens avec le Premier-Ministre", dit-il, "qu'il est désirable de ne rien faire qui soit de nature à nuire à notre commerce avec l'Orient, mais une raison commerciale ne doit pas détourner notre vision du but que nous poursuivons, c'est-à-dire un Canada réservé aux Blancs".

"Les paiements d'impôts sur le revenu, dit ensuite M. H.-J. Barber, conservateur de Fraser Valley, ne devraient pas être dépensés dans

des travaux publics, ni affectés aux ambassades à l'étranger". Le député de Fraser Valley convint avec les progressistes que l'impôt sur le revenu devrait être maintenu pour le présent du moins, mais il recommanda l'abolition totale de la taxe des ventes.

L'honorable M. Ernest Lapointe, ministre de la justice, prit ensuite la parole et déclara qu'il avait assisté à toutes les séances de la Chambre depuis le commencement de la discussion du budget. "J'aurais aimé", dit-il, "voir ici toute la population canadienne pour entendre le budget. L'amendement soumis par les conservateurs est la chose la plus inoffensive. Il ne fait pas même mention du mot protection. On l'a privé de toute sa force et de toute sa signification". M. Lapointe fit ensuite un relevé des discours prononcés par les membres de l'opposition pour démontrer les vues divergentes des conservateurs et des progressistes, ainsi que des fermiers-unis au sujet du budget.

"D'un côté", dit M. Lapointe, "on prétend que l'industrie est ruinée, et de l'autre, que les changements ne sont pas suffisants. Les deux ne peuvent être vrais. Une telle offensive, conduite par des forces divisées, ne peut être que destructrice".

Faisant allusion à l'idée des progressistes d'un gouvernement formé par des groupes, M. Lapointe dit qu'un tel gouvernement serait de l'égoïsme organisé. "Les progressistes", dit-il, "prévoient en sachant qu'ils ne seront jamais appelés à mettre leurs doctrines en pratique". Le ministre insista sur le principe essentiel du compromis qui fut la base de la confédération de l'Empire et de la paix mondiale.

M. Lapointe déclara que le chef de l'opposition n'eût point empêché ses partisans de vilipender le Canada. "Pour plusieurs d'entre eux", dit-il, "les Etats-Unis sont un endroit où les jeunes Canadiens peuvent trouver tout ce qu'ils veulent, tandis que le Canada est un pays de pauvreté, de taxes et de chômage. Or le Canada n'a rien à envier aux Etats-Unis. Les Etats-Unis avaient une population de 75,000,000 et leur commerce alors égalait à peine celui du Canada aujourd'hui. Les conservateurs prétendent que le Canada a été le seul pays au monde à réduire le tarif depuis la guerre. C'est vrai et le gouvernement en est fier. La conférence économique de la Ligue des Nations, qui réunit 50 pays, a réalisé que les barrières tarifaires constituent la plus forte entrave au commerce. Son rapport a été adopté par la Ligue en 1927, et le délégué canadien fut le seul à pouvoir se lever et dire que son pays avait abaissé le tarif".

M. C.-H. Cahane, conservateur, de St-Laurent-St-Georges, interrompit le ministre pour dire que le gouvernement n'avait jamais eu le courage de soumettre un tel rapport au parlement pour approbation. M. Cahane ne put terminer son interruption, car sa voix fut couverte par le tumulte du côté du gouvernement.

"Le Canada", poursuivit M. Lapointe, "est fier de prendre la direction dans ces choses et ces questions de relations internationales. Quant à M. Cahane, dans certaines choses, il est un tory de la pire espèce".

M. R.-K. Smith, conservateur, de Cumberland, rappela que la première subvention accordée à l'industrie du fer et de l'acier avait été accordée par un gouvernement conservateur en 1883, et il réclama l'entière application des recommandations du rapport Duncan au sujet des Provinces Maritimes.

M. Maxime Raymond, libéral, de Beauharnois, parlant en français, déclara que l'abolition complète de la taxe des ventes troublerait le commerce, et qu'il valait mieux la réduire graduellement. Il ajouta que le gouvernement de la guerre aurait dû taxer les profits de guerre au lieu d'accumuler les emprunts. Parlant de l'immigration, il dit: "Il y a deux écoles d'opinion: la première est celle de la porte ouverte et la seconde celle de la sélection. Je crois que la politique de la porte ouverte à tout venant est contraire à notre unité nationale".

M. W. G. McQuarrie, conservateur, de New-Westminster, discutait la question de l'exclusion orientale, à déclarer que la Colombie-Anglaise ne demande pas nécessairement une loi d'exclusion, mais l'adoption de mesures destinées à tenir les Orientaux hors du Canada.

"Peu nous importe qu'on appelle cela exclusion ou prohibition des Orientaux, pourvu qu'ils soient tenus hors du pays", dit-il. "La résolution adoptée à la convention de Winnipeg n'est pas allée au delà. Elle dit simplement que des efforts devraient être faits dans le sens de l'exclusion des Orientaux".

M. W. J. Maloney, conservateur, de South Renfrew, accusa le ministre des postes d'avoir politiquement cédé 421 milles de postes. "Le ministre a réduit en proportion le chômage parmi ses propres amis politiques", dit-il.

M. Henri Bourassa prit ensuite la parole. Il déclara qu'il était très sympathique aux groupes progressistes et libéraux de la Chambre et que son intention était de coopérer avec les véritables libéraux pour contrecarrer les effets des libéraux à l'esprit tory. Faisant allusion au discours de l'honorable M. James Macdonald, ministre du Commerce, après avoir dit qu'il croyait à la fausseté du principe des droits de douane, M. Bourassa déclara que c'était le discours du ministre qui le poussait à voter pour le sous-amendement progressiste. "Si nous avons besoin d'une protection, c'est bien pour les industries qui utilisent exclusivement les produits canadiens. J'accorderais une protection à l'industrie des lainages tant que ses manufactures utiliseront la laine canadienne, mais non à celles qui importent de la laine brute. Je ferais de même pour l'industrie du sucre, tant qu'on emploiera la betterave à sucre cultivée en sol canadien, mais je retirerais toute protection à une industrie qui importerait du sucre de canne de Cuba".

"Le gouvernement ne devrait pas encourager la construction de nouveaux moulins à papier, mais fournir l'occasion aux colons et aux petits propriétaires de réserves de

bois de pulpe de disposer de leur produit. Ma principale objection à la protection telle qu'appliquée par tous les gouvernements et partis, n'est pas seulement qu'elle crée des industries artificielles, mais qu'elle a une tendance à concentrer dans les grands centres industriels de l'Ontario et de Québec ces petites opérations dont découle la vie sociale des communautés rurales. Elle a aussi pour effet de concentrer la richesse entre les mains de quelques-uns".

M. Bourassa dénonça ensuite la standardisation des opérations industrielles et loua le système d'apprenti pratiqué en Grande-Bretagne et dans les pays continentaux. "La surindustrialisation de l'Ontario et de Québec, dit-il, a plus qu'importe qu'elle contribue à arracher la population agricole à la terre, à la conduire vers les centres industriels de Québec d'abord, et à lui ouvrir ensuite la porte des Etats-Unis. Un changement du tarif à la hausse ne remédierait pas à la situation. Si le Canada veut garder sa population, il ne faut pas qu'il copie les Américains, mais qu'il fasse comprendre aux Canadiens que si l'imitation des Etats-Unis est chose désirable, le premier devoir de notre pays est d'appliquer une politique susceptible de garder les Canadiens chez eux".

Notre politique fiscale ne doit pas être copiée sur celle des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne, mais être une politique canadienne destinée à répondre aux besoins du peuple canadien. Si le Canada veut se développer, que l'on porte d'abord attention à la population rurale".

M. Bourassa fit ensuite mention du voyage du lieutenant-colonel Amery, secrétaire britannique pour les Colonies, qui prononça dans tout l'Empire, au cours de l'été et de l'automne derniers, de nombreux discours sur les préférences impériales. "Ceci, dit-il, fut un moyen employé pour faire progresser le système protectionniste en Grande-Bretagne". Il approuva la nouvelle réduction apportée à l'impôt sur le revenu, mais les libéraux dépendants invalides lui furent interrompus par le président de la Chambre à l'expiration de ses quarante minutes.

M. J.-V.-Aimé Langlois, libéral, de Chambly-Verchères, exprima l'opinion que le budget soumis était populaire dans tout le pays. "Le gouvernement mérite d'être félicité, dit-il, pour avoir définitivement tué 'le souffle de mort'. De même que pour les autres budgets présentés à la Chambre, l'opposition a crié que le commerce et l'industrie seraient ruinés, mais le résultat des budgets libéraux a été justement le contraire de ces prédictions".

M. Langlois approuva la politique tarifaire du gouvernement et s'opposa à la politique de l'entrée libre dans les questions d'immigration.

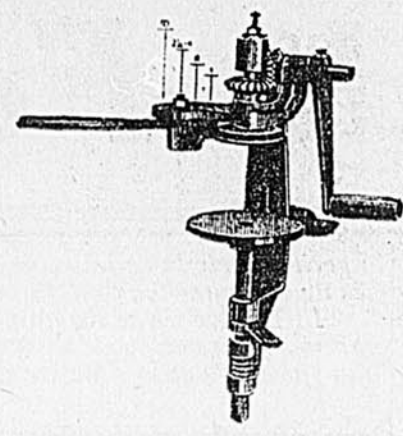
L'honorable M. Hugh Guthrie, conservateur, de Wellington-sud, dit à son tour, qu'il approuvait la disposition finale des discours à quarante minutes. "Comme résultat, dit-il, la moyenne des discours a été plus forte. En ce qui concerne le budget, je crois que l'on pourrait améliorer la manière de le présenter. Le fait de ne pas mentionner certains éléments importants est cause que les affaires financières du pays ne sont pas correctement appréciées. Un bref passage seulement a été consacré aux finances du Canadian National. A côté du bilan du pays, le déficit devrait être inscrit constamment afin que le peuple puisse saisir une meilleure idée de la condition financière du pays. Lorsqu'il présentera son prochain budget, le ministre des Finances ne devrait pas oublier le Canadian National, mais voir à soumettre sa situation financière à la Chambre. Le Canadian National fait autant partie de la politique canadienne que n'importe quel autre département".

"En 1924, le ministre des finances annonça dans son budget que la dette nationale était réduite de \$30,000,000 alors que suivant les comptes publics, il y avait un déficit de \$31,000,000 pour l'année. Ce fait est très intéressant. Les libéraux firent de la réclamation de cette déclaration dans tout le pays. Dans la récente élection partielle de North-Huron, des orateurs libéraux annoncèrent que la dette nationale du Canada avait été réduite de \$166,000,000 en cinq années d'administration King. Je vous assure que si cette campagne électorale avait duré plus longtemps, toute notre dette nationale aurait été payée. Le Canadian National est en dette envers le public pour un montant de \$981,000,000, d'après le dernier rapport financier du réseau. Le Canada en est responsable. Les obligations du Canadian National envers le gouvernement du Canada directement se totalisent à \$1,258,000,000. Ces deux montants forment une dette de \$2,237,000,000. C'est un gros chiffre".

"Je crois, poursuit l'orateur, que nous devons féliciter le président et les directeurs du Canadian National des résultats obtenus l'an dernier. Ils ont accru le revenu net du réseau de \$4,000,000 qu'il était en 1923 à \$18,000,000 en 1924, \$33,000,000 en 1925, et \$48,000,000 en 1926. En 1927, il fut de \$42,000,000. Ces augmentations annuelles de revenus nets représentent un total de \$125,000,000. Or le gouvernement ne mérite aucun crédit pour l'administration de ce réseau. Regardons maintenant les vartandises du ministre des Finances. Il prétend qu'en cinq ans le gouvernement a réduit la dette nationale de \$105,000,000, mais il ne faut pas oublier que dans le même laps de temps la bonne administration du Canadian National augmentait de \$125,000,000 les économies du Trésor".

M. Guthrie qualifia ensuite la taxe des ventes "d'impôt inique". M. F.-S. Cahill, libéral de Pontiac, déclara à son tour: "Le discours de l'hon. M. Guthrie est le plus bel éloge du parti libéral qui ait jamais été prononcé. Il ajoute que le système de comptabilité par lequel les obligations du Canadian National envers le public, sur lesquelles les intérêts sont payés, sont tenues en dehors de la dette nationale, avait été inauguré par les conservateurs. Je crois que c'est le système approprié, et c'est pourquoi le gouvernement libéral l'a adopté", dit-il.

M. J.-A. MacDonald, conservateur de Richmond-Ouest, Cap Breton, reprocha au gouvernement de n'a-



Notre expérience
Notre Organisation
sont à votre profit
pour la mise en
Conserves Domestiques.
Sertisseuse et Stérilisateur



"Domestic"

Chez nous achetez à meilleurs prix et conditions tous accessoires pour la mise en conserve domestique — sertisseuses, stérilisateur, boîtes en fer-blanc, étiquettes (marque très en demande) grains de semence, etc.

SERTISSEUSES DE \$15.00 à \$50.00

GARDENER'S CANNING, Limited

439, RUE BONSECOURS, MONTREAL

Distributeurs des marques "Domestic" et "Colonial"

voir pas donné suite aux recommandations de la commission Duncan relativement à l'industrie de l'acier et du charbon en Nouvelle-Ecosse. "Les budgets présentés par ce gouvernement, dit-il, manifestent une indifférence complète à l'égard des intérêts des Provinces Maritimes".

M. C.-B. Howard, libéral de Sherbrooke, déclara à son tour que la dette nationale du Canada aurait pu être réduite cette année d'une nouvelle somme de \$16,000,000, n'eût été la pauvre administration des conservateurs en rapport avec les terres des vétérans.

Il souhaita ensuite voir le jour où le tarif serait complètement banni de la politique. Il ajouta que les exemptions à l'impôt sur le revenu devraient être augmentées graduellement, de manière à ce que seules les personnes ayant un revenu de plus de neuf mille dollars soient sujettes à cet impôt.

MM. King et Bennett parleront et l'on prendra ensuite trois votes: sur l'amendement progressiste, sur celui des conservateurs et sur la motion principale du gouvernement. On s'attend que le budget sera adopté par une assez bonne majorité.

Un plan de colonisation

(Suite de la première page)

genre pourrait bien être de faire les dix millions d'acres de terre dans les Prairies, aujourd'hui recouvertes de brousses, mais dont le sol, très riche, pourrait soutenir 65,000 familles. Dans la région de la Rivière à la Paix, il y a encore 30,000,000 d'acres de terre, plus disposés encore et plus faciles à débroussailler. Il y aurait de la place là pour 175,000 familles. C'est plus que tout l'Alberta d'aujourd'hui. Ce serait en tout, avec quelques autres millions d'acres de terre situés près des chemins de fer, une entreprise de 50 millions d'acres au moins, pouvant accommoder 300,000 cultivateurs, chacun avec sa famille. Les villes croîtraient dans la même mesure, de sorte que cette entreprise amènerait dans les Prairies deux millions d'âmes. Ce serait doubler la population de l'Ouest, et provoquer dans le reste du Canada une magnifique prospérité.

Je propose que ces terres soient converties par le gouvernement et distribuées en homesteads, exemptes de taxes pendant cinq ans, et données gratuitement à ceux qui voudraient défrayer les dépenses du débroussaillage et de la construction des bâtisses nécessaires.

On pourrait diviser ces homesteads en deux, 80 acres de défrichés et 80 acres encore en bois. La culture des premiers soutiendrait sa famille tandis que les 80 autres lui donneraient son bois de chauffage. Quant au défrichage, fait d'après les méthodes modernes, il ne devrait pas coûter plus de \$12.50 l'a-

cre, soit \$1,000 en tout; et les constructions ne devraient pas dépasser \$500, soit des dépenses totales pour 100 acres de terre, de \$1,500. On pourrait retirer ensuite du colon ce \$1,500, dollars par de faibles annuités. Pour y arriver le gouvernement devrait attribuer à cette entreprise 30 millions par année, en dix ans, soit 300 millions en tout. Pendant les premiers cinq ans aucun dollar de cette somme ne reviendrait au pays, qui se serait procuré cette somme par débiteurs remboursables quand les colons auraient remis leurs dettes au gouvernement.

Le mal de l'heure est que le colon veut du luxe, même dès les débuts. Il lui faut sa chambre de bain complète. Ses dépenses initiales deviennent trop fortes. Ceux qui dans l'Ouest ont réussi ont commencé plus humblement. Mon avis est qu'il faut donner au nouveau colon du travail, et non de l'argent.

Il faudrait ensuite donner aux Canadiens qui veulent s'établir sur des terres, les mêmes avantages qu'aux immigrants de l'étranger. Ne mettons pas nos jeunes gens dans une position moins avantageuse que les étrangers chez nous".

L'hon. M. Forke, dit l'Événement, a dû noter que M. McRae a plus d'initiative et de système que lui.

Le Droit donne aussi son appréciation. Il écrit:

"Quand on y réfléchit il y a, dans ce plan d'immigration, food for thought, comme disent les Anglais."

"Le défi, lancé par le ministre de l'immigration et si galamment relevé par le général McRae, fait honneur à celui qui l'a conçu. Le plus beau côté de ce schéma est qu'il tient compte du souhait exprimé lors du débat sur l'Adresse par M. Henri Bourassa, député de Labelle, repris ensuite par un grand nombre d'autres députés et qui sert de base à la résolution du député Boulanger (Bellevue) inscrite au feuillet de la Chambre et qui sera examinée sous peu, souhait que voici: que le gouvernement donne aux gens du pays qui veulent s'établir sur des terres, des avantages au moins égaux, sinon supérieurs, à ceux qu'il place à la disposition des immigrants qui se présentent de l'étranger."

Le gouvernement pourrait donc maintenant choisir: appliquer lui-même le plan de M. McRae ou donner sa place à l'opposition qui l'appliquera.

F. L.

La mise en conserves des légumes

M. Oscar Roy, président du Cercle de l'Union des Cultivateurs de Saint-Alexandre, comté d'Iberville, nous informe que, seul avec sa femme et ses deux jeunes filles, il a augmenté le revenu ordinaire de ses 120 arpents de terre de \$1,800 en fabriquant 23,000 boîtes de con-

serve "Domestic", tomates, fèves en gousses, blé d'Inde sur épis, etc. M. Roy se sert du même appareil "Domestic" depuis huit ans. C'est le meilleur, nous dit-il, à cause de sa grande simplicité, de sa forte structure, et de son économie. Il ne perd pas une boîte.

L'an prochain, M. Roy se propose de doubler et de fabriquer au moins 50,000. Il sème en conséquence dix arpents de blé d'Inde, deux arpents de fèves, et deux arpents de tomates.

Il se fera un plaisir de renseigner tout cultivateur de son comté et d'autres comtés sur la manière de faire des conserves à domicile.



Des milliers de chevaux de travail sont aujourd'hui exemptés d'arpens, de sureux de formes et autres boiteries sérieuses parce qu'ils ont été traités avec

SAVE THE HORSE

Garanti, facile à appliquer, n'empêchant pas les chevaux sous traitement de travailler. Libre sur les symptômes des maladies GRATUIT apprend comment diagnostiquer les maladies des sabots, des épaules, des hanches. Demandez-le aujourd'hui.

Fabrique au Canada—TROY CHEMICAL CO., 517 Crawford St., Dept. 504, Toronto, Ontario.

Les pharmacies tiennent SAVE THE HORSE. Sous le vendons aussi directement franc de port. Aucune imitation ne peut le remplacer.

Jetez Votre Bandage

Les PLAPAO-PADS ADHESIFS de STUART diffèrent entièrement des bandages par le fait qu'ils sont des applications médicales dans le but d'appliquer la tonique musculaire "PLAPAO" constamment appliquée sur les parties affectées et de réduire tout gonflement ou froissement douloureux au minimum.

GRATIS—ESSAI DE PLAPAO

Pas de courroies ni de bandes ni de ressorts attachés. Deux comme de velours Facile à appliquer Peu coûteux.

Depuis bientôt un quart de siècle, des milliers nous font part de succès obtenus sans interruption de travail. Procédé de guérison naturel dispensant de l'usage subsequent d'un bandage. Grand Prix Paris; Médaille d'Or Rome. Des piles d'attestations légales à disposition. Essai de PLAPAO vous sera envoyé absolument. Remplissez coupon ci-dessous et envoyez-le à: PLAPAO Co., 2210 Stuart Bldg., St. Louis, Mo.

Nom: _____

Adresse: _____

Pour essai de PLAPAO gratis par retour du courrier.

GRAINES D'ERY

Cultivées pour être vendues dans la province de Québec

GRATIS LE CATALOGUE

français, le plus complet du pays pour graines de légumes et de fleurs, arbres à fruits et d'ornementation.

LISTE DE PRIX SPECIAUX pour graines de mil, trèfles, avoine, blé d'Inde, etc. Demandez-la.

Adressez: **HECTOR L. DERY**

MONTREAL 17 NOTRE DAME

Guelph, Ontario

Equipement standard des meilleures étables certifiées du Canada et des Etats-Unis.

Si vous voulez avoir une étable "Up-to-date" écrivez votre nom en travers de cette annonce et adressez-la-nous.

LOUDEN MACHINERY Co., of Canada Ltd.

55 Crimea Street

LOUDEN

Stalles Carcans Abreuvoirs

EN 1928

JUBILE DE DIAMANT

1868-1928

Venez à Montréal à nos frais et assistez à notre

60^{ème} Vente Anniversaire

qui se continue tout le mois. Chaque jour nous offrons de nouvelles occasions d'économiser.

Nous rembourserons vos frais de chemin de fer aller et retour d'après la cédule suivante:

RAYON DE 100 MILLES SUR ACHATS DE 100.00
RAYON DE 75 MILLES SUR ACHATS DE 75.00
RAYON DE 50 MILLES SUR ACHATS DE 50.00
RAYON DE 25 MILLES SUR ACHATS DE 25.00

Ces remboursements se feront à notre bureau d'information, sur présentation des factures et du billet de retour, le jour même des achats seulement.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe

EN 1868